

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2016
tenue sous la présidence de M. J. LE GUERN

Présents	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale
		M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal
		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		M.	B.	HATT-ARNOLD	Conseiller municipal
		Mmes	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
		Mme	M.	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
		Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		M.	J.	LOCHER	Maire
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
		M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé	:	M.	J.	STROUN	Conseiller municipal
Public	:	1 personne			
Procès-verbal	:	Mmes Eliane MONNIN / Alexandra KARAM			

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Propositions du Conseil administratif
 - 4.1. Travaux d'assainissement et de rénovation de la piscine située dans le groupe scolaire du Belvédère : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'520'000.- TTC).
 - 4.2. Réaménagement et travaux d'assainissement du chemin du Velours : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 50'000.- TTC).
 - 4.3. Rénovation des installations liées à la sécurité incendie et au contrôle des accès aux bâtiments publics communaux : vote du crédit d'étude et financement (CHF 90'000.- TTC).
 - 4.4. Rénovation de l'appartement de 3,5 pièces situé au 2ème étage du bâtiment sis 14, rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 60'000.- TTC).
 - 4.5. Ouverture d'un crédit complémentaire (CHF 334'635,29).
5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

M. Le Guern, président, ouvre la séance à 20h32 et souhaite la bienvenue aux participants. Il annonce le dépôt d'une motion par le groupe L'Alternative.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015

Au folio 6008, Mme Lambert demande une modification comme suit :

*Avant l'adoption de ces 17 nouveaux objectifs, selon un rapport du 8 avril 2015 du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la Suisse se **rapprochait** de l'objectif fixé par les Chambres fédérales en 2011 de porter son aide publique au développement à 0.5% du revenu national brut d'ici 2015. Avec un taux de 0.49% en 2014, la Suisse **figurait** au 8^{ème} rang des 29 pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.*

Au folio 6011, il convient également de rectifier comme suit :

*Par ailleurs, toujours pour montrer que l'aide au développement sur notre commune ne peut se résumer **au** poste 58 00 367 20, je relève encore que d'autres aides communales sont cachées entre les lignes du budget.*

[...]

On peut dès lors légitimement penser qu'il pourrait y avoir un intérêt à réduire certaines séances actuellement programmées et disposer des économies effectuées pour l'aide au développement l'an prochain !

Le président procède au vote.

- Le procès-verbal est adopté par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

2.1 Courrier d'un collaborateur licencié

Le président rend compte d'un courrier, daté du 10 décembre 2015 et adressé au Conseil municipal, d'un collaborateur licencié qui faisait suite à une précédente lettre que cette même personne avait envoyée au Conseil administratif en novembre 2015 et dans laquelle elle contestait le montant des indemnités qui lui a été versé. Il était invoqué que s'agissant d'une indemnité de licenciement, celle-ci ne pouvait pas faire l'objet de retenue sur salaire et que l'administration lui devait encore les dépens auxquels cette dernière avait été condamnée ainsi que les intérêts courant depuis le licenciement. Le montant réclamé s'élevait à environ CHF 50'000.-.

Ledit courrier est accompagné du double de la réponse de l'avocat de la commune, du double de la nouvelle lettre envoyée au Conseil administratif, à la suite de la réponse de Me Barth, ainsi que copie d'un article du journal *La Tribune de Genève* du 4 septembre 2015 relatif à la communication au public du coût pour la collectivité d'un licenciement illégal. Dans ce courrier, la personne informe le Conseil municipal qu'elle n'a reçu, depuis sa dernière requête, que CHF 3'500.- sur les CHF 4'800.- de frais de justice pour lesquels la commune a été condamnée aux dépens et que la commune n'a pas donné suite à la réclamation concernant l'assiette des salaires mensuels servant de base au calcul de l'indemnité qui s'élevait à 6 mois de salaire.

La personne interpelle dès lors le Conseil municipal en l'invitant à agir conformément à ses attributions délibératives relatives à la LAC, particulièrement selon l'article 30, alinéa 1, lettres e) et f) et de ne pas accepter de futures dépenses inconsidérées et inutiles qui seraient dues à la violation par son administration des jugements rendus par les Tribunaux.

L'article de la Tribune de Genève a interpellé le président quant au rôle du Conseil municipal. À la lecture dudit article, on constate que le Conseil municipal a son mot à dire en lien avec le coût des procédures engagées.

À ce stade, le président précise que l'article en question fait référence à une injonction de la Chambre administrative de la Cour de justice adressée à la commune de Chancy. Il est question dans ledit article d'une décision de justice sur le principe de transparence dans la gestion et les dépenses des fonds publics relatifs aux coûts engendrés par le licenciement illégal d'une ancienne collaboratrice. Le président en cite un extrait : « *La Chambre administrative conclut qu'en vertu du principe de la transparence, il existe un intérêt public certain pour les Chancinois à connaître les conséquences sur les ressources publiques d'une violation du droit par la commune dans la gestion de son personnel, la commune supportant dès lors la responsabilité des conséquences financières découlant directement de son comportement.* »

L'auteur du courrier poursuit : Le Conseil municipal a-t-il été informé de l'entier des frais engagés par la commune depuis janvier 2011, indemnités, frais de justice et d'avocat ? A-t-il exercé sa fonction délibérative concernant la provision financière liée à tous ces coûts ? Partant du constat que l'approbation de la gestion financière des dépenses des fonds publics par le Conseil municipal engage sa responsabilité envers ses concitoyens, l'auteur du courrier attend de connaître sa prise de position, à savoir s'il est prêt à cautionner une négligence volontaire et d'utiliser à nouveau des fonds publics pour commettre de nouveaux actes illicites. Il estime que le Conseil municipal a une part importante de responsabilité dans cette situation. Il ne peut donc pas rester un acteur passif de la gestion financière communale dans une utilisation prévisible de fonds publics à mauvais escient.

À la lecture de ce courrier, le Bureau du Conseil municipal considère que s'il n'a pas la compétence pour se prononcer sur le bien-fondé de la réclamation du plaignant, il est néanmoins sensible à l'argumentation relative au principe de transparence et invite le Conseil administratif à prévoir, lors de la présentation des comptes 2015 un récapitulatif des frais relatifs à l'ensemble de ces procédures de licenciement, en distinguant les frais 2015 des frais antérieurs, de manière à ce que le Conseil municipal ait connaissance, en toute transparence, de l'entier des frais encourus.

Le président tient à disposition les divers courriers qu'il vient de résumer.

2.2 Courrier de M. Daniel Brélaz

Le président donne lecture du courrier de M. Daniel Brélaz, syndic de Lausanne et président de la coordination des villes de Suisse romande, daté 12 janvier 2016 :

« *Mesdames et Messieurs,*

Les commentaires reçus (participants et intervenants) et la participation encourageante (plus de quarante personnes présentes) témoignent du succès du colloque du 13 novembre 2015 à Bulle sur le thème de la communication institutionnelle, ce qui est réjouissant. Les sujets traités par les intervenants et les fichiers audio de leur présentation et des débats peuvent être consultés sur le site de la CVSR à l'adresse : <http://www.conferencedecoordination.ch/>.

Afin d'assurer la plus grande participation possible aux prochaines rencontres de la CVSR, je me permets de vous en rappeler les dates pour 2016, telles qu'elles ont été validées par le comité lors de sa dernière séance :

1. vendredi 18 mars 2016, 14h00, à Lausanne

Thème : Quelques défis de la ville du futur

Le colloque sera précédé d'un repas à 12h00 auquel vous êtes conviés. Un courrier détaillé vous parviendra en février.

2. vendredi 7 octobre 2016, 09h30, à Neuchâtel

Thème : commerce résidentiel et emplois de demain : quelles responsabilités pour les villes (titre provisoire)

Apéritif et repas à l'issue du colloque.

Le colloque du printemps 2016 aura lieu à Martigny l'après-midi, à une date et sur un thème qui seront précisés ultérieurement (option envisagée : ressources fiscales et péréquations).

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et de passer le message aux responsables des groupes politiques siégeant dans votre législatif, je saisis cette occasion pour vous adresser mes meilleurs vœux pour l'année 2016.

*Daniel Brélaz
Syndic de Lausanne
Président de la Coordination
des villes de Suisse romande*

Arrivée de M. Ulmann à 20h42.

2.3 Demande d'avis du Service de surveillance des communes relatif à la délibération concernant la création de la Fondation de la crèche du « Nouveau Prieuré »

À la suite de l'interpellation de M. Messerli lors de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2015, le président a écrit au Service de surveillance des communes pour demander un avis sur le caractère exécutoire de la délibération du Conseil municipal du 25 mars 2015. Il a reçu, le 18 décembre 2015, la réponse suivante de la part de M. Guillaume Zuber, Directeur :

« Monsieur le Président,

Revenant sur votre courrier du 13 novembre, nous vous prions de trouver copie du courrier envoyé à M. Locher. »

Dans ledit courrier, il est indiqué ce qui suit : « Votre courrier du 4 décembre 2015 donnant suite à notre demande de prise de position concernant le courrier de M. Jean Le Guern, président du conseil municipal, a retenu ma meilleure attention.

J'ai pris acte du fait que le bouclage du crédit ouvert le 25 mars 2015 va bientôt être présenté au conseil municipal et que c'est dans ce cadre que pourra être exposée et débattue l'organisation du secteur de la petite enfance de la commune de Chêne-Bougeries.

Copie de la présente est transmise à M. Jean Le Guern pour information. »

Constatant que la réponse ne répondait pas à la question posée, M. Le Guern a adressé un nouveau courrier à M. Zuber en date du 29 décembre 2015 dans lequel il lui demandait de statuer sur la question de savoir si la délibération ouvrait une faculté optionnelle de constituer une fondation ou si elle donnait bel et bien mandat au Conseil administratif de la constituer. Le président attend la réponse.

2.4 Règlement du Conseil municipal

Le Bureau du Conseil municipal est tombé d'accord sur la nécessité de revoir le règlement du Conseil municipal dont la dernière mouture date de 2006. Ce règlement comporte un certain nombre de lacunes et d'imprécisions qu'il convient de combler. Le Bureau pense qu'il est à la fois plus simple et plus sûr, dans la mesure où ce règlement doit être ratifié par arrêté du

Conseil d'État, de se baser sur un règlement d'une ville du canton ayant une taille comparable à celle de Chêne-Bougeries et de lui apporter des modifications mineures pour, le cas échéant, l'adapter aux spécificités de la commune. Ce travail sera mené par le Bureau qui consacrera une partie de ses réunions afin de soumettre au Conseil un projet avant la fin de la première année de législature, c'est-à-dire au plus tard en mai 2016, de manière qu'il soit applicable à la rentrée prochaine.

3. Communications du Conseil administratif

Le président donne la parole à M. Locher, Maire.

BATIMENTS ET TRAVAUX

Vu les divers points figurant à l'ordre du jour de votre Conseil ce soir, mes communications seront relativement brèves.

Ainsi, concernant le dicastère des Bâtiments et Travaux, les membres de la commission homonyme ont pu entendre, lors de leur séance du 14 décembre 2015, M. Roger Beer, chef du Service des arbres et nature en ville (DGNP/DETA), présenter les dernières modifications apportées au règlement sur la conservation de la végétation arborée.

Les SIG ont initié des travaux de longue durée, lesquels devraient s'achever en novembre de l'année en cours, sur la route du Vallon.

Les contacts nécessaires ont, bien évidemment, été pris afin de trouver une solution alternative concernant l'entreposage du matériel de chantier des SIG, ceci afin de minimiser son impact sur les futures manifestations organisées au cours des mois à venir sur la place Colonel-Audéoud.

Dans le cadre toujours des chantiers entrepris par des tiers, sachez encore qu'un courrier a été adressé aux services cantonaux concernés, en lien avec l'état d'insalubrité et d'insécurité du cheminement piétonnier situé entre les chemins de Grange-Canal et du Pré-du-Couvent.

Enfin, le locataire du 2, chemin De-La-Montagne, a résilié son bail.

FINANCES - ADMINISTRATION

Concernant le dicastère de l'Administration et des Finances, je souhaiterais, un premier lieu, vous indiquer qu'une première présentation du projet de règlement du personnel communal de la Ville de Chêne-Bougeries et de la politique de rémunération y afférente a eu lieu, lors de la séance de la commission des Finances du 20 courant, ceci en présence de M^{me} Christelle Quéméneur, consultante de la société HCM, et de Maître Éric Beaumont, conseil de la commune dans le cadre de ce dossier.

À cet égard, j'attire votre attention sur le fait que ce projet de règlement repose presque entièrement sur celui en vigueur dans la Commune de Veyrier ; avec, toutefois, deux innovations significatives, la première consistant en l'introduction d'un congé paternité d'une durée de quatre semaines, à prendre dans les six mois suivant la naissance de chaque enfant, la seconde consistant à donner la faculté au Conseil administratif de conclure, lorsque jugé souhaitable, des conventions de départ.

Sachez encore qu'une délégation des membres de la commission du personnel sera reçue, lors de la prochaine séance de la commission des Finances prévue le 9 février 2016, afin de faire part de ses observations relatives à ce projet de règlement.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 9 décembre 2015, de nommer M^{me} Narimane Oehen, secrétaire accueil au sein du secrétariat général de la mairie, en qualité de fonctionnaire, conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du statut du personnel communal.

Notre Conseil a également décidé, lors de sa séance du 16 décembre, de nommer le Caporal Eddy Carrupt, agent de police municipale, en qualité de fonctionnaire, conformément aux dispositions statutaires citées.

Notre Conseil a encore pris une décision similaire, lors de sa séance du 13 courant, concernant M. Pierre Maillard, coordinateur technico-administratif, ainsi qu'en ce qui concerne M^{me} Agnès Paley, secrétaire au sein du service social communal, lors de sa séance de la veille.

Tenant compte de l'indice genevois moyen des prix à la consommation en décembre 2015, lequel était négatif selon les dernières statistiques de l'OCSTAT, notre Conseil a décidé de fixer à 0 % le taux d'indexation « vie chère » sur les salaires 2016 du personnel communal.

Vu le montant y afférent inscrit au budget communal 2016, que vous avez voté lors de votre séance du 12 novembre 2015, notre Conseil a décidé de rembourser, comme cela a été le cas au cours des dernières années, aux collaboratrice-teur-s concerné-e-s, 50 % du coût d'acquisition ou de renouvellement de leur abonnement annuel Unireso nominatif.

Notre Conseil a encore décidé, lors de sa séance du 16 décembre 2015, de reclasser en classe 9 de la grille des traitements du personnel communal, M. Rachid Boutayeb, lequel exerce, désormais, la fonction d'« agent technique ».

Pour conclure ce chapitre concernant le personnel, sachez encore que notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 20 courant, sur proposition de ma Collègue en charge du dicastère Prévention & Sécurité, d'engager, dans les meilleurs délais possibles, M. Yves Noël en qualité d'APM, ce poste supplémentaire ayant, comme vous le savez au demeurant, été inscrit au budget communal de l'année en cours.

DIVERS

Un rencontre a eu lieu, le 9 décembre 2015, entre le Conseil administratif et des membres du Comité de l'association des intérêts de Conches (AIC), ceci à leur demande.

Et enfin notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 20 courant, d'attribuer un mandat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) à la société Vallat Partenaires SA, en vue d'organiser une procédure d'appel d'offres soumises à l'AIMP et à l'AMP – OMC pour la collecte et le traitement des déchets, ceci pour un montant forfaitairement arrêté à CHF 23'000.– TTC.

Le président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, conseillère administrative.

CULTURE

Bilan

Notre première participation à la « Nuit du Conte en Suisse », le **vendredi 13 novembre**, à **l'Espace Nouveau Vallon** a connu un franc succès. L'accent avait été mis sur son caractère intergénérationnel.

Le traditionnel **Marché de Noël**, qui s'est tenu **les samedi 28 et dimanche 29 novembre**, organisé conjointement avec la Commune de Chêne-Bourg, s'est déroulé sous un ciel couvert et pluvieux.

Malgré les efforts des organisateurs en vue de dynamiser cet événement, nous devons malheureusement admettre que la fréquentation n'était pas à la hauteur de nos attentes. Des réflexions sont donc en cours concernant le devenir de cette manifestation.

En revanche, **Saint-Nicolas** et le Père Fouettard étaient attendus par de très nombreux enfants et leurs parents le **6 décembre** dernier et ce fut une soirée très sympathique et appréciée.

L'année 2016 a débuté en musique, grâce à **l'Orchestre Buissonnier**, le **vendredi 1^{er} janvier à la salle Jean-Jacques Gautier**, lors d'un superbe concert conduit par le chef Guillaume Berney et la soliste harpiste Laure Genthialon.

Puis, **l'Apéritif des vœux du Conseil administratif** a permis de réunir, le **12 courant**, à la **salle communale Jean-Jacques Gautier**, les associations, les nouveaux résidents, ainsi que les autorités et invités de la Ville, pour un moment d'échange convivial.

Les événements à venir

Ce même jour, vient d'avoir lieu le **lancement**, par **Théâtrechamp**, de sa création théâtrale « **Et si c'était moi ?**. Ce spectacle proposera 10 représentations **du 28 janvier au 7 février 2016**, à la **salle communale Jean-Jacques Gautier**.

Pour la 6^{ème} édition du **Festival Antigél**, qui aura lieu dans plus de 21 communes à partir de demain et jusqu'au 14 février, c'est par l'intermédiaire de l'association « 3 Chêne Culture » que nous accueillerons un Antigél Kids, le **dimanche 7 février**, au **Centre sportif de Sous-Moulin**. Au programme : tartines et musique, cor des alpes et le chanteur Gaëtan, dès 9 h 00.

Un nouveau cycle de conférences Jean-Jacques Gautier, sur le thème des « droits humains et des témoins de l'histoire », débutera le **mardi 8 mars**, à **20 h 00**, à la **salle communale Jean-Jacques Gautier**, à l'occasion de la journée internationale de la femme, avec un hommage, par Jocelyne Sauvard, biographe et écrivaine, à **Danielle Mitterrand**, femme opiniâtre, secrète, visionnaire et passionnée.

Dès le lendemain, à **18 h 30**, nous serons tous réunis, à la **salle communale** afin de décerner le **Mérite Chênois 2016** à la « Fondation Recherche et Formation pour l'Enseignement du Malade Genève », pour son formidable travail créatif et thérapeutique en faveur des personnes devant surmonter un traumatisme important.

Le Prix sera remis aux fondateurs de l'association, Madame et Monsieur Assal. Ce sera aussi l'occasion pour nous d'accueillir les nouveaux naturalisés et de passer tous ensemble une soirée conviviale et festive.

PETITE ENFANCE ET ÉCOLES

Concernant le domaine de la Petite enfance, je souhaiterais, en premier lieu, attirer votre attention sur la teneur de l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission homonyme prévue le 3 février 2016.

À cet égard, les commissaires seront appelés à émettre un préavis concernant un crédit d'investissement et financement, d'un montant de CHF 210'000.– TTC, destiné à des travaux visant à transformer en crèche les locaux pour l'heure dévolus à un jardin d'enfants, en rez-de-chaussée de deux immeubles en construction par la CODHA dans le secteur Jean-Jacques Rigaud.

À ce jour, le taux de fréquentation du jardin d'enfants « Les Castagnettes » se situe globalement à 77, 41 %, sachant que le taux de fréquentation, pour les matins, se situe à 78,48 % et que le taux de fréquentation, pour les après-midis, s'élève à 75, 55 % et seulement environ la moitié des enfants sont de Chêne-Bougeries.

Cette proposition fait, d'ailleurs, suite à une rencontre, qui a eu lieu le 23 novembre 2015 déjà, avec M^{me} Alexandra Wilhelm-Bals et M. Dario Zanni, respectivement présidente et trésorier du comité du jardin d'enfants.

Cette proposition résulte également du rapport établi, le 18 décembre 2015, par la société Amalthée Sàrl, à laquelle mandat avait été confié afin d'examiner dans quelle mesure la transformation proposée était envisageable.

Dans le domaine de l'accueil familial de jour, une rencontre entre le Groupement Arve & Lac et des représentants de l'association Koala a eu lieu, le 19 novembre 2015, étant encore précisé qu'une nouvelle séance de travail est prévue à Chêne-Bougeries, au mois de mars, afin d'examiner plus avant l'impact budgétaire de la baisse constante du nombre de familles d'accueil membres de cette association.

Concernant les écoles, sachez que notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 20 courant, de donner mandat à la société Vallat Partenaires SA pour l'organisation d'un appel d'offres en procédure sur invitation soumises à l'AIMP, dans le cadre de la fourniture de repas scolaires, ceci pour un montant arrêté à CHF 20'245.70 TTC, lequel sera imputé sous rubrique 54.10.318 du budget de fonctionnement communal 2016.

AFFAIRES SOCIALES

Vous avez toutes et tous reçu récemment le programme de notre exposition consacrée aux « Proches aidants », qui aura lieu les 9, 10 et 11 février 2016, et dont le vernissage se déroulera en présence de M. Mauro Poggia, conseiller d'État en charge du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).

C'est une organisation complexe qui prend énormément de temps à Mme Jimenez, notre responsable du service social.

Sachez encore que des jeunes, encadrés par les TSHM des Trois-Chêne, seront impliqués dans la préparation et le service de la collation qui sera organisée à cette occasion, ainsi que dans le gardiennage de l'exposition.

Concernant nos seniors, deux rencontres ont eu lieu le 12 courant avec des aînés de la commune concernant, d'une part, le devenir du Club « les Chênes 50 ans et + » et, d'autre part, diverses actions de bénévolat.

À cet égard, sachez que quatre personnes se sont, à ce jour, portées candidates pour rejoindre le comité du club et que, par ailleurs, sept personnes ont accepté d'accompagner, en tant que bénévoles, nos aînés, lors des diverses manifestations organisées par notre commune, pour faire leurs courses, les accompagner lors d'un rendez-vous chez le médecin, ou lors d'une visite récréative, etc.

Suite à une rencontre survenue le 13 novembre 2015 avec la Fédération genevoise de coopération (FGC), concernant l'accord-cadre liant cette dernière à notre ville, je souhaiterais vous signaler que 75 % du montant inscrit, sous la rubrique budgétaire intitulée « Aide au développement », sera désormais versé à la FGC; étant encore précisé que les projets prioritairement soutenus au cours de la présente législature le seront dans les domaines de la santé, de la formation et du développement durable. Pour 2016 et 2017, seuls les projets dans le cadre de la formation et l'éducation recevront nos subventions.

DIVERS

Et enfin, comme vous l'avez souhaité, lors de la dernière séance de votre Conseil du 12 novembre 2015, j'ai le plaisir de vous communiquer les statistiques suivantes, concernant le nombre de dossiers de demandes de naturalisations ayant fait l'objet d'un préavis par l'Exécutif communal, depuis le début de la présente législature :

Législature 2015 - 2020		
Nombre de naturalisations depuis le 1er juin 2015		
Mois	Nombre de dossiers	Nombre de naturalisés
Juin	3	3
Juillet	/	/
Août	11	13
Septembre	2	2
Octobre	11	20
Novembre	6	6
Décembre	/	/
2016		
Janvier	4	8

JEUNESSE, PREVENTION & SECURITE

Façades nettes - rappel de dépassement de compte suite au grand nettoyage de fin 2014 - concerne compte: n°11.0000.315.10

Depuis 2015, les diverses prestations « Façades nettes », de nettoyage de tags et graffitis, ont été regroupées sous un unique contrat global, signé par le précédent Conseil administratif, le 30 octobre 2014, avec la Maison Le Vallon de la Fondation Feux-Vert, située à Vandoeuvres.

Cette nouvelle formule permet d'offrir à nos concitoyennes et concitoyens une commune aux murs continuellement propres de tout tag et graffiti.

Pour mémoire, les bons incitatifs de nettoyage de CHF 500.-, octroyés aux particuliers dès 2012, généraient un très grand travail administratif, et un coût annuel de plus de CHF 30'000.-, alors que de nombreux murs restaient sales, quand leurs propriétaires ne souhaitaient pas les faire nettoyer.

Parallèlement, depuis 2011, notre commune avait déjà passé un contrat avec les ateliers du Vallon de la Fondation Feux-Vert pour le nettoyage de nos immeubles et biens communaux, comprenant également les candélabres, les jeux et bancs des parcs, les panneaux d'affichage, les containers de récupération et divers boîtiers, à l'exclusion des armoires techniques SIG et Swisscom.

Cette prestation, d'un coût de CHF 27'500.-, a été incluse dans le nouveau contrat global qui prévoit un nettoyage en continu également de tous les murs privés visibles depuis le domaine public, pour un montant global arrêté à CHF 53'900.-TTC.

Préalablement à la mise-en-œuvre de cette nouvelle prestation, fort appréciée par nos habitants et qui favorise les sentiments de sécurité, nous avons dû faire procéder, par les mêmes ateliers, à un grand nettoyage de toute la commune, à l'époque remplie de tags et graffitis et qui a eu lieu en octobre-décembre 2014.

Le coût global de ce grand nettoyage s'est élevé à CHF 42'000.- TTC, réparti sur 2014 (CHF 27'000.- TTC) et 2015 (15'000.- TTC) et impliquant des dépassements budgétaires déjà annoncés par Madame Grandjean-Kyburz l'an passé.

Par souci de transparence, s'agissant d'une nouvelle législature, je tenais à rappeler que le dépassement du compte « Façades nettes » s'élèvera à **CHF 12'422.80 à la clôture des comptes 2015.**

Dès cette année, les frais relatifs à cette prestation seront couverts par les comptes de fonctionnement.

Au vu des résultats générés par le travail des maîtres socio-professionnels et des équipes en réinsertion des Ateliers Feux-Verts, nous estimons cet argent bien investi et que cette prestation est à même de rappeler à la population que la réinsertion bénéficie aussi, de manière concrète et immédiate, à la population dans son ensemble.

Évènements de divertissement public

Comme vous l'avez probablement appris, par voie de presse, depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes sont compétentes pour autoriser les événements de divertissement public, précédemment appelés « manifestations ». Nous assumons également désormais les responsabilités associées à cette prise de décision.

La nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) transfère également aux communes la compétence d'autoriser l'exploitation de terrasses, y compris celles se situant sur le domaine public cantonal et sur le domaine privé.

Madame Vesin, assistante administrative de la coordinatrice Jeunesse, prévention et sécurité, traitera les demandes relatives à ces événements publics, comme les autres dossiers en lien avec l'occupation du domaine public.

Les formulaires adaptés de demandes d'autorisation pour des événements de divertissement public ont été mis en ligne. Les demandes doivent nous parvenir au moins 30 jours à l'avance car divers préavis cantonaux doivent être sollicités. Pour les événements rassemblant plus de 1'500 personnes, le délai est de 60 jours car les préavis du médecin cantonal et du service

contre le bruit (SABRA) doivent être également requis et un concept de prévention développé.

Il est encore difficile d'évaluer l'augmentation de la charge de travail administratif générée par ce transfert de compétence : cette année sera une année de transition ; relevons néanmoins que nous avons déjà quelque peu anticipé ce changement à Chêne-Bougeries, en développant des prestations de soutien administratif aux diverses associations organisant des événements de divertissement public. Le changement en cours, bien qu'important, devrait ainsi pouvoir être géré avec les ressources existantes.

Notre Conseil administratif adoptera par ailleurs des directives en matière d'émoluments et taxation perçus en vertu de cette nouvelle loi et plus globalement en matière d'occupation du domaine public.

Mobilité : début d'une démarche participative avec l'association Pro-Ermitage et l'association des Intérêts de Conches

J'ai rencontré, le jeudi 21 janvier, des représentants du comité de l'association Pro-Ermitage et de celle des Intérêts de Conches, ainsi qu'un habitant de ce quartier, en compagnie de la Direction générale des transports, de la police municipale et du service Jeunesse, prévention et sécurité.

Nous avons ainsi initié une démarche participative, déjà évoquée lors de la précédente législature, à conclusion du rapport "Nouveau plan de stationnement à Chêne-Bougeries", du 28 avril 2014.

Le but de cette démarche est de définir un projet de cahier des charges et de vous soumettre une proposition de mandat d'étude, axé sur la possibilité de supprimer des places de stationnement dans ces quartiers, d'y favoriser la mobilité douce et de mettre ces "zones 30" aux normes de l'Ordonnance fédérale y relative, ce dernier point suite à la mise en œuvre du nouveau plan de stationnement, ayant entraîné la quasi disparition des voitures-ventouses.

Je ne manquerai ainsi pas de vous présenter les premières conclusions de cette démarche.

Association des samaritains Trois-Chêne

J'ai rencontré, en date du 11 janvier, les coprésidentes, Mesdames Castella et Moro, de l'association des samaritains des Trois-Chêne.

Dans ce cadre, notre commune s'est associée à la prochaine collecte "don du sang", qui aura lieu le 3 février 2016 à Thônex.

Afin d'inciter notre personnel à participer à cette collecte, nos collaboratrices et collaborateurs qui donneront leur sang, auront loisir de quitter le travail à 16h00, sans déduction d'horaire.

Nous avons prévu quelques *flyers* sur la table du fond, si vous souhaitez parler de cette campagne autour de vous ou y participer.

Baisse des cambriolages en 2015 à Chêne-Bougeries.

Sur le front des bonnes nouvelles, notre commune a enregistré une baisse significative des cambriolages en 2015 : nous sommes descendus **de 150 cambriolages en 2014 à 111 en 2015.**

C'est encore certes beaucoup trop mais cette tendance positive nous incite à ne pas relâcher nos efforts.

Notre police municipale, depuis 2015, rend, par ailleurs, visite à chaque famille ou personne cambriolée qui le souhaite, afin de rassurer et transmettre des conseils quant à la sécurisation des habitations et les bons gestes à adopter en matière de prévention des cambriolages. Ces prestations ciblées et de proximité complètent les diverses séances de prévention des cambriolages qui se sont tenues dans notre commune, en partenariat avec le canton, de 2011 à 2014.

Le président passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

Concernant le dicastère du Territoire, les membres de la commission homonyme ont été informés, lors de leur séance du 7 décembre 2015, de l'état d'avancement du dossier relatif au plan directeur communal et au plan directeur des chemins pour piétons, ainsi que des diverses mesures envisagées afin de concilier ces derniers avec le plan directeur cantonal 2030.

Pour ce faire, mandat a été confié au bureau Urbaplan.

Le suivi de ce dossier aura lieu en commission Territoire au cours du printemps.

Réunis en séance le 11 courant, les membres de la commission ont été informés de la teneur du PLQ établi sur le périmètre de la parcelle n° 491 du cadastre communal, dite ancienne parcelle « Merkt » ou parcelle « Keat SA », ceci en présence de représentants du Département et des porteurs du projet accompagnés de leurs mandataires, soit 13 personnes au total. Cette information a été transmise avant la mise à l'enquête publique de ce plan.

Concernant la modification du régime des zones sollicitée par le canton au chemin De-La-Montagne, les autorités communales représentées pour l'occasion par le président de votre Conseil, par deux représentants de l'administration communale, dont le secrétaire général et moi-même, avons été auditionnées le 13 janvier par la commission d'aménagement du Grand Conseil, cette modification étant une condition à la réalisation du projet de surélévation des immeubles situés audit chemin.

Au vu du retard pris dans le cadre des 2 premières auditions, à savoir celles des propriétaires et de leurs mandataires, puis de la commune, le temps de parole des représentants du groupe Montagne a été fortement écourté.

Sachez encore que ces derniers estiment que l'ultime version de la convention qui leur avait été proposée par les propriétaires n'était plus d'actualité, ceci en raison des modifications apportées au plan initialement déposé dans le cadre de la demande d'autorisation de construire, laquelle ne serait plus synchrone avec le texte de la version n° 8 de la convention et deviendrait caduque si elle devait être mise en œuvre unilatéralement.

Cette audition a eu, à mon sens, pour seul mérite d'avoir lieu, conformément à la procédure qui prévoit l'exercice du droit d'être entendu.

Concernant le Village de Chêne-Bougeries, les deux prochaines séances de la commission Territoire y seront consacrées ; la première à la présentation du travail sur le périmètre du

chantier A dont les relevés des bâtiments auxquels nous avons accès sont quasiment terminés et une présentation des premières ébauches d'avant-projet en cours d'évaluation. Il est important de préciser que l'ensemble des propriétaires du secteur du chantier A, c'est-à-dire Valres Fund Management SA, la Codha pour le compte des frères Favra et la commune se sont réunis mensuellement afin d'étudier plus avant le projet d'aménagement des futurs espaces publics de l'îlot. Les synergies possibles en vue d'arriver à une organisation des chantiers qui soit rationnelle ont également été étudiées. Ceci fera l'objet de la deuxième séance de la commission Territoire.

Concernant le futur « chantier B », nous travaillons actuellement sur la mise en place d'un appel d'offres sur invitation avec pour objectif un retour pour la fin juin et un examen pendant l'été suivi du dépôt de la demande d'autorisation de construire au printemps 2017.

Parallèlement aux chantiers de la commune, le canton travaille de manière soutenue aux prochains dépôts d'approbation des plans en vue de « riper » les rails du tram, de déplacer les arrêts et de rénover l'espace public de la rue. Lors de la législature précédente, plusieurs séances de coordination avaient déjà eu lieu entre la DGT, les TPG, la DGGC et le service du Territoire de la commune sur les attentes de chacun et sur le planning à tenir. Les SIG vont être contactés afin qu'ils puissent également coordonner leurs interventions. Tous les partenaires travaillent main dans la main pour améliorer les conditions de circulation et le confort des usagers dans la rue de Chêne-Bougeries. Ce plan va également être présenté en commission Territoire en mars.

Par ailleurs, l'exposition consacrée au Grand Projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries qui a eu lieu conjointement dans nos deux communes a étonnement connue une importante fréquentation. Nous avons à cette occasion pu prendre congé du chef de projet, M. Opolka qui à ce jour n'est pas remplacé, sinon par sa hiérarchie, pour la mise en œuvre du projet.

BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS

Concernant la Voie verte CEVA, une séance du comité de pilotage a eu lieu le 16 novembre 2015 en présence de M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat en charge du DETA.

À cet égard, un projet de convention, rédigé avec l'aide de Mme Myriam Matthey-Doret, mandataire de la société MMD Consulting, a très récemment été proposé au CFF par les 5 communes concernées, à savoir la ville de Genève, celles de Thônex et de Chêne-Bougeries et les communes de Cologny et de Chêne-Bourg, ceci à l'issue de plusieurs séances de travail ayant réuni au cours des 3 derniers mois, les magistrats en charge du dossier et les administrations desdites communes.

Les principes sous-tendant ce projet de convention seront présentés aux membres de la commission Biodiversité et Espaces publics, lors de leur prochaine séance prévue le 2 février, puis ledit projet en tant que tel et son financement seront présentés lors de la séance de commission suivante prévue au mois de mars, d'entente avec la présidente.

Cela étant, je continue de penser que la future Voie verte devrait être considérée comme relevant d'une voirie cantonale sachant qu'une motion y relative est toujours pendante devant le Grand Conseil.

En conséquence, il s'agit de poursuivre les discussions en cours avec le canton quant au montant de la participation financière des communes au coût des divers travaux relatifs aux fouilles, fournitures et installations d'éclairage ainsi qu'à la pose de mobilier urbain.

A ce sujet, sachez que M. Rémy Pagani, Conseiller administratif de la ville de Genève en charge du Département des constructions et de l'aménagement a fait parvenir en date du 30 novembre 2015 déjà, un courrier à M. Barthassat. Ce courrier a reçu une réponse tiède à sa demande relative à une meilleure répartition des frais entre la ville de Genève et le canton.

Par ailleurs, la création d'une bande de roulement vélos et son financement par le canton, présenté aujourd'hui comme un effort important de la part de ce dernier étaient, au demeurant, bel et bien prévus en 2006 déjà, dans le cadre de la PAP.

Concernant les travaux eux-mêmes, les restitutions de parcelles ont débuté en décembre 2015 dans le secteur « Franck-Thomas » ainsi que dans le secteur de Grange-Canal.

Les parcelles situées dans sur le chemin De-La-Montagne avaient quant à elles été restituées en octobre de l'année dernière déjà.

On peut dire que les travaux de génie civil sur cette portion du lot 7 CEVA sont donc considérés comme achevés. Pour la prochaine étape, une autre équipe viendra aménager la Voie verte. Une certaine pression est donc exercée sur toutes les communes pour aller de l'avant avec les financements et un projet déterminé. Par ailleurs, on rencontre des problèmes de sécurité sur ce secteur à ciel ouvert, qui n'a pas de protection particulière et qui présente quand même une longueur de 1,2 km sur 12 mètres de large pour ce qui concerne Chêne-Bougeries. Le Conseil administratif, par l'entremise de Mme Garcia Bedetti, va interpellier le canton sur le fait de sécuriser cette aire pour éviter les stationnements sauvages ou une autre utilisation défavorable des espaces.

Concernant la problématique de la propagation des bruits solidiens, la Direction de projet CEVA s'est engagée à effectuer des analyses en sous-sol à l'aide d'un camion vibreur, ceci bien évidemment préalablement à la pose des dalles flottantes, de silent-blocs et des rails.

Dans le domaine du Territoire toujours, sachez encore, en lien avec le projet appelé « Axe Frontenex », que notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 9 décembre 2015, de répondre favorablement, tout en demeurant dans l'attente de propositions concrètes de la part du Département, à une demande formulée par Mme Amélie Martin-Darrillot, ingénieur transport à la Direction régionale Arve-Lac (DETA/DGT) consistant à implanter une sous-station sous la parcelle n° 2395, propriété communale sur laquelle se situe le bâtiment du CRL/Passage 41, afin d'alimenter électriquement un futur trolleybus.

FEU - PC

Et enfin dans le domaine du feu, le Conseil administratif a accepté lors de sa séance du 13 courant, la démission de l'aspirant Wayan Loosli ainsi que celle du sapeur Paolo Lanca Paolino, ceci sur proposition du commandant de notre compagnie 21.

4. Propositions du Conseil administratif

4.1. Travaux d'assainissement et de rénovation de la piscine située dans le groupe scolaire du Belvédère : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'520'000.- TTC)

Le président passe la parole à M. le Maire.

M. Locher rappelle que la piscine date de la construction de l'école, soit d'un certain nombre d'années. Elle est fréquentée par plus d'un millier d'enfants par semaine, qui apprennent à nager – avec tous les bienfaits que cela peut leur apporter en termes de sécurité et d'activité sportive. Suite à l'avarie que la commune a dû déplorer lors de la dernière rentrée scolaire, M. Locher a informé régulièrement le Conseil municipal de l'état d'avancement du dossier. Il avait dans un premier temps évoqué une enveloppe financière de l'ordre de CHF 1'000'000.- afin d'assainir la piscine. Une demande d'autorisation de construire est en cours d'analyse auprès du Département. Dans le cadre de l'élaboration du dossier, pour pouvoir présenter au Conseil municipal la présente demande de crédit, il a fallu tout d'abord établir des plans – il n'y avait en effet pas de plans de ce bâtiment. Il a aussi fallu entreprendre, conformément aux réglementations en vigueur, une analyse de sécurité. Finalement, l'estimatif du coût des travaux nécessaires à l'assainissement du bassin se monte à CHF 1'520'000.- TTC. Le crédit sollicité vise à remettre aux normes l'entier du bassin ainsi que les locaux techniques. De plus, dès lors que la commune dépose une demande en autorisation de construire, elle est obligée de se conformer aux normes actuellement en vigueur. Elle doit en particulier créer, dans le vitrage, deux sorties de secours sur l'extérieur, un nouveau local pour assurer le stockage des produits chimiques, prévoir un système d'alarme ainsi qu'un couloir de fuite dans les sous-sols. Elle doit également rénover la ventilation. Dans le cadre des travaux en séance de commissions, une question est restée en suspens. Cette dernière portait sur le calcul des honoraires d'architecte. M. Locher peut préciser ce soir que ceux-ci sont calculés selon les bases actuelles des tarifs SIA. Le calcul des honoraires a été majoré de 10 % pour cause de transformation et la piscine a été mise en classe 4 desdits tarifs SIA. L'architecte facture à la commune un tarif horaire au taux de 2010 quand bien même celui de 2016, nettement plus élevé, serait applicable. Tous les aspects techniques ont été expliqués aux commissaires. Il s'agit de remettre en état le bassin pour le faire fonctionner dans les meilleurs délais possibles. Il n'est pas question ce soir de la rénovation, qui sera à terme nécessaire, de l'enveloppe du bâtiment en tant que tel. La commune sera contrainte, comme elle l'a été pour l'école de la Gradelle, de rénover l'école du Belvédère, mais il n'y a pas d'urgence. De même, une partie des infrastructures, telles que les vestiaires, n'est pas concernée par ces travaux, quand bien même certaines structures antifeu devraient être mises aux normes. En effet, il n'incombe pas à la commune de réaliser ces travaux dans le cadre du présent chantier d'assainissement qui, somme toute, est relativement limité.

Le président passe la parole à M. Ulmann, président de la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Ulmann indique que la commission des Bâtiments et Travaux a étudié le projet. La commission a eu un exposé de l'architecte mandataire en charge des travaux, M. Schär, qui a rappelé, outre les aspects techniques, que ce bâtiment a été construit, pour le bonheur de nos yeux et le malheur des finances communales, par l'architecte Waltenspühl qui était une sommité des années 1960 et 1970 en Suisse et qui a construit beaucoup d'immeubles devenus

pratiquement sacrés et indestructibles. Cet exposé était très intéressant. Finalement, le vote de la commission des Bâtiments et Travaux été favorable à l'unanimité.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que, sans aucun doute et à l'unanimité, la commission a préavisé favorablement cet objet. La question à laquelle M. Locher vient de répondre a notamment été soulevée. Par ailleurs, une discussion a porté sur la question de savoir où vont s'arrêter les frais. La commission a eu l'impression que la commune s'engageait dans un projet assez complexe, qu'elle suivra de près.

Le président ouvre la discussion.

M. Favarger a deux questions. La première est de savoir s'il serait envisageable d'ouvrir cette piscine au public pendant les heures où les enfants ne l'utilisent pas, par exemple le soir et le week-end. Si tel devait être le cas, M. Favarger pense qu'une telle ouverture impliquerait des changements d'accès ou des changements dans les vestiaires. Il a reçu plusieurs demandes de la part de communiens qui souhaiteraient pouvoir accéder librement à cette piscine. Par ailleurs, il s'est souvenu qu'il y a plus de dix ans, le plafond d'une piscine de Zurich s'est effondré suite à des corrosions. Ces constructions comportent souvent des métaux qui résistent extrêmement bien aux agents corrosifs normaux, mais pas aux atmosphères chlorées des piscines. M. Favarger suppose qu'en l'occurrence, toutes les précautions ont été prises à ce sujet, sachant que le bâtiment date des années 1960, c'est-à-dire d'une époque où l'on ne connaissait pas ce type de danger.

M. Locher répond que la piscine est à l'usage exclusif des écoliers pendant les heures scolaires. En dehors des heures scolaires, elle est gérée par le club de natation de Chêne-Bougeries, qui s'en occupe à satisfaction depuis la création de la piscine. Les enfants fréquentent également la piscine après l'école. De la natation libre est d'ailleurs pratiquée en soirée. Il est donc possible d'avoir accès à cette piscine. Concernant le plafond de la piscine, la problématique a été évoquée lors de l'élaboration du présent projet, d'autant plus qu'il est envisagé de refaire, lors de l'assainissement du bâtiment, l'isolation de la toiture sur laquelle se trouve actuellement un terrain souple de préau. Il existe un projet – que M. Locher n'a pas encore soumis au Conseil municipal puisque cette rénovation viendra dans un second temps – d'implantation d'un agospace sur cette structure. L'on sait d'ores et déjà que la structure supporterait le surpoids d'un tel équipement. Comme il faudra procéder à l'assainissement de l'extérieur du bâtiment, M. Locher n'a pas souhaité, dans le cadre de la proposition de ce soir, inclure la rénovation du composé du plafond, constitué de copeaux de bois pris dans le ciment et qui présente par endroit de légères traces de vétusté. En effet, il ne semblait pas logique de rénover maintenant ce plafond alors qu'il existe un projet bien plus ambitieux pour l'entier de l'enveloppe, dans le cadre duquel le plafond sera rénové, sachant en outre que les utilisateurs ne se sont jamais plaints de son aspect.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉNOVATION DE LA PISCINE
SITUÉE DANS LE GROUPE SCOLAIRE DU BELVÉDÈRE : VOTE DU CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 1'520'000.- TTC)

Vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 32 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Travaux lors de sa séance du 18 janvier 2016,

vu le préavis favorable par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 20 janvier 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **23 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 1'520'000.- TTC pour couvrir les travaux d'assainissement et de rénovation de la piscine située dans le groupe scolaire du Belvédère;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 1'520'000.- TTC au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 21.06.331 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2017 à 2036 ;
- de munir la présente délibération de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, en raison de l'urgence de la réalisation des travaux de piscine scolaire sus-décrits que la commune doit mettre à disposition des élèves ; de ce fait la présente délibération ne peut souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

M. Locher remercie le Conseil municipal de ce vote unanime qui permettra d'aller rapidement de l'avant avec les travaux projetés.

4.2 Réaménagement et travaux d'assainissement du chemin du Velours : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 50'000.- TTC).

Le président passe la parole à M. le Maire.

M. Locher explique que la ville de Genève a réalisé un certain nombre de logements sur le chemin du Velours, dans le cadre d'un plan localisé de quartier qui date de plusieurs années. La voirie du chemin du Velours, trottoirs compris, appartient entièrement à la ville de

Genève. Le crédit soumis ce soir au Conseil municipal concerne l'aménagement du carrefour du chemin de Fossard et du chemin du Velours. Cet aménagement, réalisé par la ville de Genève, empiète sur le territoire de la ville de Chêne-Bougeries. Il appartient donc à cette dernière d'en financer une partie. Il faut savoir que le projet a été finalisé en 2010. La demande d'autorisation de construire relative à ces aménagements avait donc été présentée au prédécesseur de M. Locher. La ville de Chêne-Bougeries a signé la demande d'autorisation de construire pour les aménagements que la ville voulait réaliser en partie sur le territoire de Chêne-Bougeries. Aujourd'hui, la plupart des immeubles ont été construits et la ville de Genève souhaite réaliser les aménagements prévus sur le chemin du Velours, raison pour laquelle elle demande à la ville de Chêne-Bougeries de participer financièrement, conformément à ce qui avait été prévu, au coût des aménagements qui seront réalisés sur la voirie de cette dernière. M. Locher vient donc ce soir proposer au Conseil municipal un crédit de CHF 50'000.- pour répondre aux engagements pris par la commune. À nouveau, il souhaite répondre à une question à laquelle il n'avait pas été répondu en séances de commissions, concernant les accès pour les personnes à mobilité réduite dans le cadre des aménagements réalisés par la ville de Genève. En commission, le plan n'était pas suffisamment fin pour bien visualiser ces détails. Contact a été pris avec le service du Génie civil de la ville de Genève, lequel a donné l'assurance que toutes les normes y afférentes seraient respectées dans le cadre de ce projet.

Le président passe la parole à M. Ulmann, président de la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Ulmann indique que ce projet a été étudié par la commission, qui l'a accepté à la majorité. Le projet n'a pas fait l'objet d'une grande discussion.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que la commission des Finances a également étudié ce projet, qui n'a pas non plus fait l'objet d'une grande discussion. La commission a approuvé à l'unanimité le projet.

Le président ouvre la discussion.

Mme Armand a une remarque, qui ne concerne pas le principe même d'une participation de la ville de Chêne-Bougeries, parce qu'elle trouve normal que la commune participe. Toutefois, au moment de l'autorisation de construire qui a été déposée avec l'accord de Chêne-Bougeries, il était précisé dans le procès-verbal du Conseil municipal qu'aucune participation financière de la ville de Chêne-Bougeries n'était attendue. Mme Armand donne lecture du paragraphe relatif à cet objet dans le procès-verbal du 11 mars 2010. « Par ailleurs, le Conseil administratif a délivré un préavis favorable à la requête en autorisation de construire déposée par la ville de Genève dans le cadre du projet de réaménagement du chemin du Velours entre la route de Florissant et la route de Malagnou, étant entendu qu'aucune participation financière de la ville de Chêne-Bougeries n'est attendue. » Mme Armand a été chercher ce projet de délibération de la ville de Genève. Elle a constaté que, dans le projet de délibération, l'entier de la somme était à la charge de la ville de Genève. Les CHF 50'000.- n'apparaissent pas dans les recettes prévues alors que de nombreux frais de moindre importance à déduire des charges de la ville y apparaissent. Apparemment, c'est au dernier moment que la ville de Genève s'est dit qu'elle pourrait demander quelques sous à Chêne-Bougeries. Le groupe L'Alternative acceptera la demande

de crédit mais il a l'impression que la ville de Genève se moque un peu de Chêne-Bougeries parce que le Conseil municipal genevois était prêt à voter l'entier du crédit.

M. Locher n'a pas participé aux discussions qui ont eu lieu en son temps avec la ville de Genève. En tous les cas, si des négociations se tenaient aujourd'hui, au vu de l'état des finances de la ville de Genève, il pense qu'il serait logique que cette dernière demande d'emblée une participation à la ville de Chêne-Bougeries. Ce dont Mme Armand a donné lecture reflète ce qui s'est dit au sein du Conseil municipal de Chêne-Bougeries. M. Locher ne sait toutefois pas quelles ont été les tractations orales à cette époque.

Mme Sobanek est un peu étonnée qu'au sein de la ville de Chêne-Bougeries, il n'y ait pas un suivi des négociations concernant ce type d'objets. Comme Mme Armand l'a dit, le groupe L'Alternative ne met pas en question la participation financière de la ville de Chêne-Bougeries à ce projet, mais s'étonne de trouver dans un procès-verbal qui date de cinq ans – soit peu de temps, malgré tout – que rien n'est attendu de la ville de Chêne-Bougeries et que tout d'un coup, cette dernière doit débours CHF 50'000.-. La commune a la chance de disposer de ces CHF 50'000.-, mais elle aurait pu ne pas les avoir.

M. Locher remarque qu'il faudrait interroger l'auteur de l'explication qui figure dans ledit procès-verbal – est-ce qu'il entendait que rien n'était attendu de la commune par rapport à l'entier du chemin, en particulier le trottoir ?

Mme Armand souligne que, dans l'exposé des motifs de la délibération que le Conseil municipal est invité à voter, il est fait référence à des engagements antérieurs de payer ces CHF 50'000.-, alors que cet engagement n'a pas été pris à l'époque, mais très récemment.

Le président rappelle qu'une partie du chemin de Fossard se trouve bel et bien sur le territoire de Chêne-Bougeries. Il voit donc mal la ville de Genève payer pour l'entier des travaux y inclus ceux prévue sur le territoire de Chêne-Bougeries.

M. Locher ajoute que la participation de Chêne-Bougeries ne concerne aujourd'hui que les aménagements de surface. Par contre, il reste vrai que la commune ne prend rien à sa charge pour ce qui concerne les infrastructures en sous-sol.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RÉAMÉNAGEMENT ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN DU
VELOURS : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 50'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e), m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Travaux lors de sa séance du 9 novembre 2015,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 8 décembre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **23 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 50'000.- TTC pour participer au coût des travaux de réaménagement et d'assainissement du chemin du Velours;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 50'000.- TTC au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 62.331 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2017 à 2036.

4.3 Rénovation des installations liées à la sécurité incendie et au contrôle des accès aux bâtiments publics communaux : vote du crédit d'étude et financement (CHF 90'000.- TTC).

Le président passe la parole à M. le Maire.

Depuis son arrivée en fonction lors de la précédente législature, M. Locher a été frappé par la complexité de la gestion des accès à l'ensemble des bâtiments communaux. En effet, un certain nombre de passes se promènent on ne sait où. Des clés doivent être refaites régulièrement parce qu'elles se perdent et les intendants se promènent avec des trousseaux de géôliers. Dans le cadre des précédents budgets de fonctionnement communaux, M. Locher avait essayé de faire en sorte d'équiper les bâtiments de systèmes modernes de contrôle d'accès. Malheureusement, ce projet est d'une certaine complexité puisque chaque personne que la commune approche essaye de vendre son produit comme étant forcément le meilleur. Parallèlement, certaines centrales de détection incendie ainsi que certains détecteurs sont vétustes, du fait de l'évolution des normes. La commune va donc devoir améliorer la situation dans certains bâtiments. Il faut également savoir que d'autres bâtiments ne sont pas équipés de systèmes automatiques de détection, étant donné que les masses critiques ne sont pas nécessairement atteintes, en particulier les écoles où les alarmes sont manuelles. Il semble opportun à M. Locher d'essayer de doter les infrastructures communales de technologies à jour. D'ailleurs, l'ensemble des communes voisines qui rénovent leurs infrastructures se dotent de ce type de moyens qui sont aujourd'hui extrêmement simples d'utilisation. Un système de badges permet aussi de simplifier grandement l'usage des locaux que la commune met à disposition des associations, chorales et autres. Toutefois, la complexité d'obtenir un système cohérent a poussé M. Locher à n'engager aucune dépense à ce jour, puisqu'il n'arrivait pas à obtenir une vision d'ensemble. Il lui semble opportun de confier une étude à un mandataire spécialisé, afin de disposer d'un, deux, voire trois systèmes différents qui puissent fonctionner en toute harmonie et de manière prolongée au sein de la commune. C'est

la raison pour laquelle M. Locher propose ce soir au Conseil municipal de voter ce crédit d'étude.

Le président passe la parole à M. Ulmann, président de la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Ulmann indique que ce sujet n'a pas non plus fait l'objet de vives discussions.

M. Fassbind, qui s'est posé les mêmes questions pour ses propres bâtiments professionnels, abonde dans le sens de réaliser une étude pour essayer de trouver la bonne solution technique et un bon système de détection incendie. A l'unanimité, la commission des Bâtiments et Travaux a préavisé favorablement cet objet.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que cet objet n'a pas obtenu l'unanimité, mais a été préavisé favorablement par 6 voix pour et 3 abstentions après une discussion un peu plus longue que celle sur le sujet précédent. La commission des Finances a compris que le mandataire n'avait pas encore été désigné et que la demande de crédit portait sur une enveloppe financière dont le montant devait permettre d'entreprendre l'étude souhaitée.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek indique que le groupe L'Alternative ne remet pas en question ce crédit, ni la nécessité d'avoir un état des lieux des différents bâtiments, de leur accès et de leur sécurisation. Néanmoins, il souhaite exprimer une certaine inquiétude. Autant il comprend qu'il est important d'avoir une vision d'ensemble, autant il s'inquiète de tous ces engagements d'experts qui entreprennent des études globales. Il redoute que la commune n'engage expert après expert et que cela n'engendre passablement de coûts. Tous ceux qui ont siégé lors de la précédente législature regrettent les bons services de l'ancien architecte communal, qui a pris en charge de nombreux travaux que la commune doit actuellement externaliser. Par ailleurs, Mme Sobanek avait compris que la commune avait engagé en la personne de M. Maillard un collaborateur qui devait réaliser en partie les tâches que l'ancien architecte communal accomplissait. Visiblement, ce n'est pas le cas puisque la commune externalise quand même. Et finalement, toutes ces sommes dépensées pour l'externalisation sont peut-être bien supérieures au salaire d'un collaborateur que la commune aurait engagé. C'est une crainte que le groupe L'Alternative voulait exprimer.

M. Bauduccio signale que le groupe des Verts s'est surtout interrogé sur le changement des serrures dans tous les bâtiments. Au vu du nombre de bâtiments communaux et du fait que certains d'entre eux, comme les écoles, ont plusieurs entrées ou plusieurs salles à équiper, le groupe des Verts s'inquiète du coût final des travaux, puisque ces derniers seraient assez importants, que ce soit pour l'électricité ou l'informatique nécessaires pour installer les nouvelles serrures. Si pour certains bâtiments, disponibles à la location, il peut comprendre l'envie de simplifier les choses, il espère qu'il ne s'agit pas d'une envie consistant à vouloir tout changer, ce qui engendrerait des frais relativement importants.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RÉNOVATION DES INSTALLATIONS LIÉES A LA SÉCURITÉ INCENDIE ET
AU CONTRÔLE DES ACCÈS AUX BÂTIMENTS PUBLICS COMMUNAUX :
VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET FINANCEMENT (CHF 90'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Travaux lors de sa séance du 14 décembre 2015,

vu le préavis favorable par 6 voix pour et 3 abstentions par la commission Finances lors de sa séance du 20 janvier 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **17 voix pour et 6 abstentions**,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 90'000.- TTC pour couvrir les frais d'étude relatifs à la rénovation des installations liées à la sécurité incendie et au contrôle des accès aux bâtiments publics communaux ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'intégrer, en cas de réalisation de travaux de rénovation des installations liées à la sécurité incendie et au contrôle des accès aux bâtiments publics communaux, les frais d'étude engagés au crédit d'investissement des travaux qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti dans le même temps. En cas de non réalisation desdits travaux, le crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique 08.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

4.4 Rénovation de l'appartement de 3,5 pièces situé au 2ème étage du bâtiment sis 14, rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 60'000.- TTC).

Le président passe la parole à M. le Maire.

M. Locher rappelle que la ville de Chêne-Bougeries a eu l'occasion dernièrement de faire l'acquisition, à de très bonnes conditions, du bâtiment sis au 14, rue de Chêne-Bougeries. Si, lors de l'acquisition, le bâtiment était occupé, un appartement de 3,5 pièces situé au 2^{ème} étage s'est libéré. Pour pouvoir être remis sur le marché, cet appartement nécessite une rénovation importante. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif propose un rafraîchissement d'un coût de CHF 60'000.- environ. Le détail des travaux à réaliser a été présenté en séances de commissions. Le montant correspond aux prix du marché pour les travaux envisagés.

Le président passe la parole à M. Ulmann, président de la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Ulmann indique que ce sujet a fait l'objet d'une discussion assez rapide – et notamment de commentaires sur la fin d'une tradition, celle des lupanars municipaux. Il a été relevé que la commune est obligée d'entreprendre ces travaux. La commission a accepté à l'unanimité cet objet.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que la commission des Finances a aussi accepté cet objet à l'unanimité. Une des questions qui s'est posée concernait la possibilité ou non de se retourner contre le locataire. Au vu de l'avis des juristes présents et du type de locataires en question, la commission a été convaincue que la commune avait peu de chances de récupérer un quelconque montant par ce biais.

Le président ouvre la discussion.

Mme Wyss remarque que, sans aucun doute, l'appartement est dans un tel état qu'il faut le refaire entièrement. Mais ne serait-ce pas aussi l'occasion de réparer les autres dégâts que cette ancienne locataire aurait causés ? Il s'agit de petits travaux comme réparer la serrure de la porte qui donne sur le jardin situé à l'arrière, pour que l'accès à ce dernier soit de nouveau possible. Mme Wyss ne sait pas si le coût de ces réparations est intégré à la somme de CHF 60'000.-.

M. Locher signale qu'il avait été précédemment répondu que ce crédit ne couvre pas ce type de réparations, mais que l'état des objets auxquels Mme Wyss fait référence serait examiné et que le coût de leur réparation serait pris dans le compte de l'immeuble.

M. Fassbind rappelle que, quand la commune a acheté cet immeuble, un certain nombre de questions s'étaient posées par rapport aux locataires et à la manière de régler ce problème. Pour sa part, il est très content que cette parenthèse trouve un épilogue. Il pense qu'à l'époque, la commune a effectivement bien fait d'acheter ce bâtiment malgré le risque que représentait cette activité dans l'immeuble. Il considère que ces CHF 60'000.- font un peu partie du prix d'achat. La commune aurait dû payer davantage pour acquérir ce bâtiment sans ces locataires. Elle a donc in fine fait une bonne affaire.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RÉNOVATION DE L'APPARTEMENT DE 3,5 PIÈCES SITUÉ AU 2^{ème} ÉTAGE DU
BÂTIMENT SIS 14, RUE DE CHÊNE-BOUGERIES : VOTE DU CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 60'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e), m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Travaux lors de sa séance du 14 décembre 2015,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 20 janvier 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 60'000.- TTC pour couvrir les travaux de rénovation de l'appartement de 3,5 pièces situé au 2^{ème} étage du bâtiment sis 14, rue de Chêne-Bougeries ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- La dépense devra être comptabilisée directement à l'actif du bilan de la commune sous rubrique 95.1040 dans le patrimoine financier.

4.5 Ouverture d'un crédit complémentaire (CHF 334'635,29).

Le président passe la parole à M. le Maire.

Comme le Conseil municipal vote pour la première fois de la législature des crédits complémentaires, M. Locher explique que, systématiquement, lors de boucllements d'anciens crédits, s'il y a un quelconque dépassement, le Conseil municipal est amené à délibérer sur ce dernier.

- Le premier dépassement dont il est question ce soir, qui se monte à CHF 221'134,90, concerne la mise en séparatif du collecteur du chemin des Ecureuils, qui est un chemin privé. Il s'agit en fait d'un aspect technique puisque, dans le cadre d'une délibération portant sur un crédit d'investissement, la procédure veut que le Conseil administratif fasse dorénavant voter au Conseil municipal non pas uniquement la somme que la commune devra déboursier, mais également les frais qui lui seront remboursés par des tiers. La somme que le Conseil administratif est obligé de faire voter au Conseil municipal ce soir a d'ores et déjà été payée par les propriétaires du chemin, mais n'avait pas été incluse dans la délibération qui avait en son temps été votée par le Conseil municipal.
- Concernant la mise en séparatif du collecteur privé au chemin Puthon, le dépassement de l'ordre de CHF 11'000.- relève principalement de frais liés à la création de servitudes entre les divers copropriétaires, parmi lesquels la ville de Chêne-Bougeries, et qui n'avaient pas été prévues au moment du vote du crédit.
- Concernant l'étude relative à la rénovation des façades de l'école de la Gradelle, les frais d'expertise d'amiante, d'analyse de canalisations, d'échantillonnage de la tuyauterie et divers reproductions et émoluments pour un montant de CHF 14'492,40 expliquent pour partie le dépassement de CHF 52'834,70.

- Pour ce qui est du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), dont l'étude s'est poursuivie depuis 2004, le léger renchérissement de 3,5 % est principalement lié à la durée de ce crédit (CHF 13'322,05).
- Concernant le mandat d'étude parallèle (étude relative à la rénovation du secteur Nord-Ouest du Village), une facture d'architecte pour assistance à maîtrise d'ouvrage reçue en 2014 explique le dépassement de CHF 8'748.-.
- Pour la mise en séparatif des collecteurs du quartier de la Gradelle, la commune a été amenée, dans le cadre de ce chantier, à participer également au raccordement de parcelles situées au chemin des Voirons, d'où le surcoût de CHF 8'711,15.
- Quant au crédit d'étude relatif au projet de la « Maison de l'Enfance » (Maison de la Gradelle), le dépassement de CHF 15'659,85 s'explique par des frais liés à la pose de gabarits, d'organisation de séances d'information publiques et au recours qui a été formé contre l'autorisation de construire.
- Enfin, le dépassement de CHF 2'751,04 concernant le crédit pour la rénovation de la garderie « Le Petit Manège », qui représente 0,2 % du crédit d'investissement, est dû aux frais relatifs à la création d'un sol souple qui n'était pas prévu dans le crédit d'investissement, et cela à hauteur de CHF 54'000.-.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale que, sans surprise, le préavis de la commission a été un « oui », ceci à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion.

M. Favarger relève que le Conseil municipal est appelé à voter un certain nombre de dépassements. Dans le cas où, au contraire, le montant voté dans le crédit initial est supérieur à celui qui a été dépensé, que se passe-t-il ? Faut-il aussi repasser par un vote du Conseil municipal ?

M. Locher répond par la négative. Si le crédit n'est pas dépassé, le Conseil administratif informe simplement le Conseil municipal du bouclage du crédit. L'argent n'est pas dépensé.

M. Fassbind constate qu'au vu des montants que le Conseil municipal adjuge à chacune de ses séances, les montants de ces dépassements sont relativement faibles. Il dirait que c'est l'illustration de la volonté qu'a le Conseil administratif de proposer des projets le mieux préparés possible, depuis une législature. Des dépassements de CHF 2'700.-, ou de CHF 8'000.- sont relativement faibles, surtout lorsqu'on sait que les normes comptables deviennent de plus en plus complexes et strictes. La modestie de ces montants est un bon signe, illustrant la bonne tenue des finances communales.

Mme Sobanek rejoint en partie les propos de M. Fassbind. Néanmoins, en regardant en détail l'étude relative à la rénovation des façades de l'école de la Gradelle, elle a l'impression que le montant qui a été dépensé pour l'étude préliminaire est considérable. Le coût de l'opération l'est aussi. Elle trouve étonnant de la part de professionnels de facturer des frais supplémentaires. Par exemple, n'importe quel ingénieur sait qu'il doit effectuer des analyses concernant la présence éventuelle d'amiante – même les carreleurs savent qu'ils doivent les

entreprendre avant tout travail sur le carrelage. Mme Sobanek espère que le Conseil administratif a eu une discussion assez sévère avec les mandataires. CHF 50'000.-, ce n'est pas une somme négligeable, même s'il s'agit d'un faible pourcentage du montant voté. Et comme l'on dit toujours au Conseil municipal que l'on recourt à des spécialistes et que les spécialistes coûtent cher, il faut que ces derniers travaillent pour leurs honoraires perçus et n'occasionnent pas trop de dépassements.

M. Locher signale que le chantier, d'un coût d'environ CHF 11'000'000.-, est en cours. Les derniers contacts que le Conseil administratif a eus avec les architectes – c'était très récemment d'ailleurs – laissent à penser que les budgets sont bien tenus et que la commune ne devrait pas avoir de surprises au moment du bouclage du crédit global.

M. Favarger rebondit sur sa précédente intervention. M. Fassbind a parlé de la bonne gestion des crédits, qui se soldent par des « dépassements » tout à fait raisonnables mais aussi parfois par des « non-dépensés ». Si les conseillers municipaux disposaient aussi d'indications sur ces « non-dépensés », ils pourraient mieux constater que les comptes sont sains. Or, ils ne disposent ici que des « dépassements », ce que M. Favarger regrette.

M. Gross revient sur la motion du groupe des Verts « Pour une maîtrise du budget communal », motion qui avait été adoptée par le Conseil municipal le 7 mai 2015 et qui demandait que le Conseil municipal soit informé des dépassements des crédits votés et qu'une procédure concernant ces dépassements soit mise en place. Le point 2 de la motion demandait au Conseil administratif « de proposer au Conseil municipal un niveau maximum de dépenses au-delà duquel le vote d'un crédit supplémentaire deviendra obligatoire avant l'engagement des dépenses correspondantes ». Le point 3 lui demandait « de formaliser la procédure d'engagement de crédits supplémentaires ». M. Gross demande si un projet sera présenté au Conseil municipal pour que, dans un avenir plus ou moins proche, une formalisation des votes de crédits complémentaires soit mise en place et que le Conseil municipal ne soit plus simplement mis devant le fait accompli, le moment venu.

M. Locher remarque que, dans le cadre des séances de commissions, le Conseil municipal est toujours informé de ce qui se passe concernant le suivi des chantiers. Si les conseillers municipaux prennent connaissance des procès-verbaux, ils y trouveront ces informations. M. Locher rappelle ensuite que, dans le climat de la précédente législature, le Conseil municipal a souhaité adopter une motion dont la teneur va très largement au-delà de ses prérogatives. Il va de soi que, dans le cadre de la gestion financière et exécutive de la commune, un certain nombre de tâches reviennent au Conseil administratif, tâches qui sont d'ailleurs prévues par la LAC. Pour sa part, M. Locher entend s'en tenir à ce qui est prévu dans la LAC. Cela dit, lorsque les conseillers municipaux ont des questions, ils peuvent bien évidemment les poser. Dans le cadre des séances de la commission des Finances, les informations les plus complètes possibles leur sont fournies, dans le respect de leurs prérogatives que M. Locher respecte et qui lui semblent très importantes.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

OUVERTURE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE (CHF 334'635,29)

Vu la délibération du 13 avril 2011 ouvrant un crédit de CHF 390'000.- pour les travaux de mise en séparatif du collecteur du chemin des Ecureuils et le montant de la dépense s'élevant à CHF 611'134,90, laissant apparaître un dépassement de CHF 221'134,90,

vu la délibération du 20 juin 2013 ouvrant un crédit de CHF 140'000.- pour les travaux de mise en séparatif du collecteur privé au chemin Puthon et le montant de la dépense s'élevant à CHF 151'473,60, laissant apparaître un dépassement de CHF 11'473,70,

vu la délibération du 20 septembre 2012 ouvrant un crédit de CHF 700'000.- pour une étude relative à la rénovation des façades de l'école de la Gradelle et le montant de la dépense s'élevant à CHF 752'834,70, laissant apparaître un dépassement de CHF 52'834,70,

vu la délibération du 9 décembre 2004 ouvrant un crédit de CHF 386'000.- destiné à l'élaboration d'un PGEE et le montant de la dépense s'élevant à CHF 399'422,05, laissant apparaître un dépassement de CHF 13'322,05,

vu les délibérations des 10 avril 2008 et 20 septembre 2012 ouvrant des crédits de CHF 460'406.- destinés à l'étude du projet de rénovation du secteur Nord-Ouest du village et le montant de la dépense s'élevant à CHF 469'154.- laissant apparaître un dépassement de CHF 8'748.-,

vu la délibération du 9 décembre 2010 ouvrant un crédit de CHF 672'300.- pour les travaux de mise en séparatif des collecteurs du quartier de la Gradelle et le montant de la dépense s'élevant à CHF 681'011,15 laissant apparaître un dépassement de CHF 8'711,15,

vu les délibérations des 24 mai 2012, 25 avril et 14 novembre 2013 ouvrant un crédit de CHF 1'221'840.- pour les travaux de rénovation de la garderie « Le Petit Manège » et le montant de la dépense s'élevant à CHF 1'224'591,04 laissant apparaître un dépassement de CHF 2'751,04,

vu la délibération du 1^{er} février 2007 ouvrant un crédit de CHF 198'200.- pour l'étude du projet « Maison de l'Enfance » dans le quartier de la Gradelle et le montant de la dépense s'élevant à CHF 213'859,85 laissant apparaître un dépassement de CHF 15'659,85,

vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances lors de sa séance du 20 janvier 2016, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **23 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'entériner les dépassements constatés de :

- CHF 221'134,90 pour les travaux de mise en séparatif du collecteur du chemin des Ecureuils,
 - CHF 11'473,70 pour les travaux de mise en séparatif du collecteur privé au chemin Puthon,
 - CHF 52'834,70 pour une étude relative à la rénovation des façades de l'école de la Gradelle,
 - CHF 13'322,05 pour l'élaboration d'un plan général d'évacuation des eaux PGEE,
 - CHF 8'748.- pour l'étude du projet de rénovation du secteur Nord-Ouest du village,
 - CHF 8'711,15 pour les travaux de mise en séparatif des collecteurs du quartier de la Gradelle,
 - CHF 2'751,04 pour les travaux de rénovation de la garderie « Le Petit Manège »,
 - CHF 15'659,85 pour l'étude du projet « Maison de l'Enfance » dans le quartier de la Gradelle.
2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de CHF 334'635,29 (soit le total de tous les dépassements).
 3. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

5.1 Commission Culture

M. Borda d'Água signale que, sur demande de la commission Culture, il a été procédé aux changements adéquats sur le site Internet communal quant à la dénomination de ladite commission. Il indique ensuite que, suite à une proposition du président de la commission, suivie par l'ensemble des commissaires, le prix de l'ouvrage *Chêne-Bougeries des origines à nos jours* passe de CHF 40.- à CHF 25.-. Un complément des pages 343 à 348 de l'ouvrage cité, qui énumère la liste des maires, des conseillers administratifs et des conseillers municipaux arrêtée à la date de 2003 sera réalisé et inséré en format PDF téléchargeable sur le site de la commune dans la rubrique « Découvrir – Historique ». M. Borda d'Água tient déjà à remercier les services communaux du bon accueil qu'ils ont fait à cette demande.

5.2 3 Chêne Culture

M. Borda d'Água signale, comme mentionné par Mme la Conseillère administrative dans ses communications, que l'association 3 Chêne Culture organise conjointement avec Antigél un événement intitulé « Antigél kids », le 7 février. Les communiens sont prioritaires pour l'acquisition des billets de cet événement. Une distribution de *flyers* a lieu ces prochains jours auprès des écoles, des espaces de vie enfantine, des crèches et des jardins d'enfants. M. Borda d'Água invite tous ceux qui sont intéressés par les tartines et par Gaëtan à réserver leurs places via l'adresse e-mail events@3chene-culture.ch.

Par ailleurs, M. Borda d'Água a rencontré, en sa qualité de président du 3 Chêne Culture, M. Philippe Noël, président des Editions Chênoises, afin d'identifier des projets que les deux associations pourraient organiser conjointement.

5.3 Le Chênois

M. Borda d'Água annonce que le vernissage de l'exposition consacrée au centenaire du journal à la galerie La Primaire a remporté un vif succès. Plus de quatre-vingts personnes y ont participé. L'exposition est ouverte les samedis et dimanches de 14h00 à 17h00 et les mardis de 18h00 à 21h00, ceci jusqu'au 7 février. Deux visites guidées sont organisées, dont la première a eu lieu le mardi 26 janvier et a accueilli une vingtaine de personnes. La prochaine aura lieu le mardi 2 février à 18h30. M. Borda d'Água tient à remercier de leur accueil le comité de La Primaire ainsi que les Conchois qui, pour certains, n'ont pas hésité à fouiller leurs greniers et archives pour alimenter iconographiquement l'exposition. Un remerciement spécial à Mme Chenu et à Mme de Castelberg, née Réviol pour le matériel qu'elles ont fourni.

5.4 Commission Biodiversité et Espaces publics

Mme Wyss indique que M. Casoni, urbaniste communal, a présenté l'état d'avancement du projet de la Voie verte CEVA à la commission, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2015. De très nombreuses questions ont été posées durant cette séance qui a été très animée. Plusieurs commissaires ont exprimé leur volonté de rencontrer des membres des commissions des communes riveraines, à savoir de la ville de Genève, de Cologny, de Chêne-Bourg et de Thônex, afin de connaître leurs avis et positions sur la convention proposée et que la commission Biodiversité examinera lors d'une de ses prochaines séances. Il a été très difficile pour Mme Wyss de réunir les noms des conseillers municipaux en charge de ces commissions. Elle a contacté toutes les communes concernées pour obtenir l'intitulé de ces commissions, lequel varie d'une commune à l'autre. Cela lui a valu des remontrances de la part de la conseillère administrative de Chêne-Bourg parce qu'elle a eu le malheur de contacter l'urbaniste communal, lequel n'a pas pu répondre à sa question étant donné qu'une directive empêche les conseillers municipaux de parler avec les membres de l'administration.

5.5 Commission Sociale

Mme Sobanek indique que la commission Sociale a reçu avant Noël des représentants de l'épicerie sociale Episol, qui lui ont présenté un résumé extrêmement intéressant de leurs activités. La commission se propose de visiter les locaux d'Episol prochainement. Par ailleurs, la commission a également discuté de Caddie Service. Elle a estimé que cette association offre un service intéressant, ceci d'autant plus que si la commune s'engage à soutenir Caddie Service pour la livraison d'achats effectués par ses habitants dans une grande surface, Caddie Service pourrait offrir des livraisons pour des achats effectués au marché de Rive, ceci gratuitement. Il faut savoir qu'il faut établir un partenariat avec un supermarché et que toutes les zones géographiques ne sont pas desservies. Malheureusement tous les habitants de la commune ne peuvent pas bénéficier du même traitement, même si c'est ce que souhaiterait la commission. La conseillère administrative a dit que, pour le moment, elle n'entrait pas en matière sur cette proposition que la commission Sociale a pourtant votée à l'unanimité. La commission espère avoir une discussion à ce sujet avec la conseillère administrative lors d'une prochaine séance, ainsi qu'au sujet du projet de bénévoles sur lequel elle souhaiterait obtenir des explications afin de mieux comprendre en quoi il consiste. La commission étudie également d'autres projets, mais qui ne sont pas encore mûrs.

5.6 Passage 41

En tant que délégué du Conseil municipal au Passage 41, M. Martinez a assisté aux dernières assemblées générales. Il était heureux d'y assister. Il a pu apprendre que tout se passait bien. Lors de la dernière assemblée, il a entendu que le Passage 41 avait l'habitude de recevoir la commission Petite enfance et Jeunesse pour rencontrer les commissaires et partager un

moment convivial. *Le Passage 41* propose donc d'accueillir dans ses locaux l'une des prochaines séances de cette commission.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 Motion du groupe L'Alternative

Considérant :

- *la recommandation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés recommandant aux gouvernements d'offrir « asile et possibilité de rétablissement » à ceux-ci ;*
- *la nécessité et l'urgence d'améliorer les conditions d'existence et la qualité de vie des personnes migrantes à Genève ;*
- *le fait que Chêne-Bougeries est une commune aisée qui se doit de montrer l'exemple afin que dans l'avenir les réfugiés présents dans notre canton puissent être accueillis dans des conditions de vie dignes ;*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- *d'étudier la mise à disposition de l'Hospice général et à ses frais, pour une durée limitée à déterminer avec cette institution, un appartement pour des réfugiés syriens, de préférence une famille avec des enfants ;*
- *de faire suivre ce projet par le service social, afin de favoriser une bonne intégration de la famille accueillie dans la commune.*

Mme Armand explique que cette motion est inspirée d'un appel que les conseillers municipaux ont peut-être lu dans la presse. En septembre, un élu vaudois, Nicolas Rouge, du reste ancien directeur de la maison Henniez, a lancé un appel à toutes les communes de Suisse pour qu'elles fassent un geste et accueille chacune une famille de réfugiés. Avec ce petit effort que chacune fait sur son territoire, on fait de grandes rivières et l'on peut accueillir plus de réfugiés qu'en essayant de réunir ces derniers au même endroit. Un certain nombre de communes ont été inspirées par cet appel, dont deux à Genève qui ont pris des mesures concrètes. Il s'agit de Carouge et d'Avully. Avully a mis à disposition son presbytère qui était inoccupé, pour une famille de réfugiés, *via* l'Hospice général. À Carouge, un appartement appartenant à la commune a été loué à l'Hospice général pour être occupé par une famille syrienne. La motion propose que Chêne-Bougeries s'associe à cet effort et étudie la possibilité de louer un appartement à l'Hospice général. Mme Armand a pris contact avec l'Hospice général pour connaître les conditions, qui s'avèrent être assez souples. L'Hospice général prend en charge le loyer, le contrat de bail est signé avec lui et c'est lui qui se charge de trouver une famille qui est soumise à la commune pour approbation. Cela peut être un appartement dans un immeuble voué à démolition, avec un bail temporaire. Cela peut même être un appartement défraîchi que l'Hospice général se charge de remettre en état. Mme Armand signale encore que l'Hospice général est en recherche assez urgente d'appartements parce qu'il a un grand nombre de personnes à loger.

Le président ouvre la discussion.

M. Borda d'Água salue cette motion, qui est malheureusement dans l'air du temps. Genève étant depuis le XVI^{ème} siècle terre de refuge, il est normal que chacun de nous, que ce soit au niveau des particuliers ou des autorités, apporte une attention particulière à ce qui se passe au-delà de nos frontières et aux gens que l'on accueille. M. Borda d'Água souhaite cependant que la motion ne se limite pas à une famille de réfugiés syrienne mais laisse la possibilité à l'Hospice général de proposer une famille de réfugiés dans le besoin qui soit éventuellement d'une autre nationalité. Ayant aussi pris contact auprès de l'Hospice général, M. Borda d'Água peut dire qu'il manque plus ou moins 1'500 places d'hébergement, célibataires et familles confondus dont la majorité sont des Syriens et des Afghans dans le besoin. Il votera donc la motion avec plaisir.

M. Colquhoun relève que M. le Maire a annoncé plus tôt que l'immeuble situé au N° 2 du chemin De-La-Montagne allait être libéré. L'Hospice général connaît bien ce bâtiment puisqu'il l'occupait par le passé. M. Colquhoun proposerait à M. le Conseiller administratif Jean-Michel Karr, dont la fibre sociale est indéniable et puisque ce bâtiment est situé dans le quadrilatère du village, d'examiner avec l'Hospice général s'il est possible d'accueillir des familles de réfugiés dans ces locaux qui seront prochainement libérés, ce d'autant plus que le bâtiment a déjà été utilisé pour accueillir des gens en situation de précarité et que les installations (sanitaires ou autres) sont déjà subdivisées. De plus, un appel pourrait peut-être aussi être fait auprès des communiers. Des personnes vivant seules dans de grands appartements ont peut-être aussi la possibilité d'accueillir non pas nécessairement une famille, mais un couple de réfugiés.

Mme Lambert rebondit sur les propos de M. Colquhoun au sujet de l'appel aux habitants de la commune qui pourraient venir en appoint à la proposition de motion. Elle se permet de déposer auprès de M. Locher un communiqué de presse qui fait mention d'un *Petit guide solidaire* comprenant toutes les démarches qui peuvent être faites en lien avec l'accueil des réfugiés. Elle souhaite, si la motion proposée devait aller de l'avant, que ce genre d'informations figure sur le site Internet de la commune. La commune pourrait informer du résultat de la motion et parallèlement donner des informations sur les mesures que les habitants peuvent prendre en prolongement de cette dernière.

Mme Sobanek signale d'abord que le groupe L'Alternative n'est pas du tout opposé à la proposition de changer la formulation de la motion en ne la limitant pas à une famille syrienne. Ensuite, elle a aussi pris contact avec l'Hospice général. Il existe surtout un problème avec les réfugiés mineurs. Évidemment, accueillir officiellement dans la commune une famille est bien plus pratique, mais Mme Sobanek lance malgré tout un appel à celles et ceux qui éventuellement pourraient loger des mineurs. Dans ce domaine, l'Hospice général propose également beaucoup d'aide. Mme Sobanek accompagne actuellement le placement d'un mineur, avec le service social de son école. L'Hospice général est vraiment présent et offre son aide. Les particuliers ne peuvent pas choisir la personne, ce qui est logique parce qu'on ne fait pas son marché avec des êtres humains. Mme Sobanek rappelle qu'à une époque, Genève a accepté un nombre de réfugiés qui correspondait à plus d'un tiers de la totalité de ses habitants. Elle relève par ailleurs qu'outre le bâtiment situé au N° 2 du chemin De-La-Montagne, il existe bon nombre d'appartements vides dans les immeubles de ce même chemin qui vont être rénovés. Il y a là probablement possibilité de discuter, pour un accueil temporaire de réfugiés, avec les investisseurs qui sont parfois des institutionnels et qui pourraient donc être sensibles à une telle démarche. Puis Mme Sobanek pose une question à l'attention de M. Karr concernant les appartements qui existent encore dans le village. Comme M. Karr a dit plus tôt que la commune n'allait déposer qu'en 2017 une demande

d'autorisation de construire – ce qui fait d'ailleurs mal à Mme Sobanek parce qu'elle aurait voulu que ce dossier avance un peu plus vite –, la commune n'aurait-elle pas la possibilité de loger des réfugiés dans ces appartements ? Enfin, Mme Sobanek salue l'initiative de Mme Lambert. Elle trouve excellent que ces informations figurent sur le site Internet de la commune.

M. Karr répond d'abord à M. Colquhoun. Il faut se souvenir que la politique du logement et de l'attribution des appartements est du ressort du dicastère de M. Locher, les questions sociales du ressort de Mme Garcia et les questions d'aménagement du territoire et du village de son ressort. La question sera traitée au Conseil administratif, si tant est que la motion soit adoptée, ce que M. Karr souhaite personnellement. Concernant ensuite le lieu où accueillir la famille de réfugiés, il faut laisser au Conseil administratif une marge de manœuvre. Le devenir du 2, chemin De-La-Montagne a été évoqué en séance du Conseil administratif la veille. Le phasage de projet prévoyait un chantier A dont l'autorisation de construire sera déposée en 2016, ensuite un chantier B puis un chantier C parce que le bâtiment avait jusqu'à présent un locataire. Il est possible que le phasage soit modifié de par le fait que le locataire libère le bâtiment. M. Karr prie donc le Conseil municipal de ne pas se focaliser sur un endroit en particulier ou un autre et de laisser une marge de manœuvre au Conseil administratif quant à l'appréciation et aux disponibilités. Concernant les immeubles Swisslife et Crédit Suisse du chemin De-La-Montagne, ils appartiennent à des propriétaires privés, qui ont leur propre vision de rotation des locataires. Comme la commune n'est pas « totalement favorable » au projet de surélévation, il lui serait un peu délicat d'approcher ces propriétaires – le Conseil administratif n'est probablement pas le meilleur des interlocuteurs en l'occurrence, mais ce serait effectivement une piste potentielle. Concernant les autres immeubles du village, les n^{os} 5, 7 et 9 sont murés depuis fort longtemps. Les logements sont dans un état d'insalubrité totale. La commune ne dispose donc malheureusement pas de logements vacants à la rue de Chêne-Bougeries, et à vrai dire la priorité est de réaliser quelque chose à cet endroit. Enfin, en forme de post-scriptum, M. Karr revient sur la remarque de Mme Sobanek à propos du dépôt de la requête en autorisation de construire qu'elle juge tardive. Il rappelle que la commune a des contraintes de ressources. Elle a un urbaniste qui s'occupe de tous les dossiers relatifs à l'aménagement du Territoire, du suivi du projet CEVA et autres. Elle dispose de mandataires externes aussi, mais avec ces ressources elle ne peut pas mener tous les projets en parallèle. Elle n'a malheureusement pas la capacité d'aller plus vite. M. Karr partage le souhait de Mme Sobanek, il trouve quelque peu navrant de dire que le Conseil administratif déposera une requête en autorisation de construire pour le n^{os} 13-15 en 2017, mais les choses prennent plus longtemps que tout ce que l'on aurait imaginé. Qui aurait imaginé que l'État prenne une année pour passer un plan de site en procédure d'opposition ? Non pas que cela bloque la commune, mais force est de constater que cela prend une année pour passer à l'étape suivante d'une procédure de planification. Et pour terminer sur le chantier A, ce dernier prend énormément de temps puisque des locataires en place ont concédé des sous-locations illégales. Il faut donc détricoter des situations complexes, ce qui prend du temps. En conclusion, M. Karr croit que le message concernant la motion a bien été entendu, mais si le Conseil municipal pouvait éviter de se focaliser sur un endroit ou sur un autre, ce serait préférable.

Mme Garcia rebondit sur la proposition de Mme Lambert, qu'elle remercie. Elle invite toutes les personnes autour de cette table à transmettre aux communiens qu'il est très facile de s'inscrire sur le site de l'OSAR pour accueillir une famille de réfugiés ou une personne réfugiée. L'OSAR a diminué ses exigences. Auparavant, il fallait s'engager pour une année. Désormais, on peut s'engager pour six mois seulement. L'intégration se fera beaucoup plus

facilement dans une famille que si l'on est simplement dans un appartement, avec des visites d'assistants sociaux, etc. Mme Garcia n'est pas du tout opposée à la motion. Elle dit simplement qu'il faudrait trouver des familles qui sont d'accord d'accueillir une personne réfugiée ou une famille de réfugiés. Cela se fait à Collonge-Bellerive, où trois familles sont logées chez des privés, qui sont aussi dédommagés par l'Hospice général, et cela se passe très bien. Pour accueillir une personne, il faut simplement disposer d'une pièce qui peut être fermée à clé et apparemment d'une salle de bain, mais il semblerait que ce dernier point se négocie avec l'Hospice général si l'on n'a pas deux salles de bain dans son logement. Mme Garcia pense qu'un lien vers l'OSAR sera mis sur le site communal pour inciter les communiens à accueillir quelqu'un chez eux. Elle invite encore une fois les conseillers municipaux à en parler autour d'eux – et qui sait, peut-être qu'eux-mêmes ont de la place chez eux pour accueillir une personne.

La remarque de M. Ulmann détonnera un peu sur les diverses interventions. Elle lui est inspirée par une interview qu'il a vue il y a quelques mois à la télévision dans le cadre de l'émission « On n'est pas couché », au cours de laquelle M. Besancenot, le chef du parti trotskiste français avait été reçu. C'est un type que M. Ulmann aime bien parce qu'il aime bien ce personnage de Trotski – il se rappelle que, quand il était à l'université, on l'avait approché pour participer à la quatrième Internationale, ce qu'il avait décliné. M. Besancenot faisait une remarque, qui était la suivante. Il est d'un parti qui représente des gens qui ont des difficultés matérielles, qui se battent pour disposer notamment d'un logement décent, qui affrontent même en France un certain immobilisme de la part de communes qui ne veulent pas construire, de maires qui ne veulent pas délivrer d'autorisations de construire. Et lorsqu'au début de la crise syrienne, on a vu ces images épouvantables de gens qui finissent noyés ou d'enfants qui périssent sur les plages, tout d'un coup tout le monde s'est mis à proposer des appartements – même le premier ministre suédois, sauf erreur, a dit qu'il allait accueillir un réfugié chez lui. M. Besancenot disait que tout cela avait une conséquence épouvantable : les gens qui votent pour son parti partent en bataillons serrés au Front national. Ce n'est pas que charité bien ordonnée commence par soi-même. Les gens qui souffrent méritent d'être aidés et les gens qui fuient la guerre en Syrie souffrent probablement beaucoup plus que les gens qui ont des difficultés ici. Mais il est évidemment un peu regrettable de se poser la question de trouver des logements pour des gens en difficulté uniquement quand on prend conscience de ce qui se passe à l'étranger. Si M. Ulmann est assez intransigent sur le fait qu'il faut construire des logements, ce n'est pas uniquement qu'il veut permettre aux constructeurs d'engranger des plus-values, mais c'est aussi parce que le logement est un des éléments principaux et les plus importants pour vivre décemment. Le fait de ne pas arriver à se loger et de ne pas arriver à se loger à un bon prix est une souffrance pour beaucoup de gens. Effectivement, il faut aider les réfugiés, trouver des solutions pour les gens qui souffrent, mais il ne faut pas avoir une politique qui consiste à dire qu'on va trouver des solutions simplement pour montrer qu'on a une bonne âme – en fait, on crée un monstre épouvantable parce qu'on va frustrer des milliers et des milliers de gens qui trouvent ce monde totalement absurde, parce qu'on ne veut pas trouver des solutions concrètes à des problèmes concrets. Cela dit, M. Ulmann votera en faveur de la motion.

M. Martinez a été lui-même réfugié pendant cinq ans – pas en Suisse mais sous le statut et le drapeau du HCR. Il est clair qu'on ne peut pas non plus tomber dans la tentation d'attirer des gens qui sont mal accueillis ailleurs uniquement pour des questions de bonne conscience. En évoquant ce sujet, il appartient à chacun de se demander si la commune est en mesure d'allouer un budget spécifique pendant une certaine période – et est-ce que ce sera définitif ? Que se passera-t-il quand une famille partira ? La réflexion doit davantage porter à moyen

terme. Dans l'immédiat, la commune peut entreprendre des actions en urgence, mais a-t-elle vocation à le faire ? Sommes-nous tous prêts à nous engager, au-delà de cet instant de la guerre en Syrie dont on parle beaucoup ? C'est presque un phénomène de mode. Il y a eu des conflits, beaucoup de gens de l'ex-Yougoslavie sont venus ici et beaucoup sont restés sur place, la deuxième génération est déjà là. Il faut se poser ces questions à moyen et long termes. M. Martinez va soutenir la motion. Il espère que les autres communes suivront. Mais il est partagé par ce sentiment qui lui rappelle sa propre condition : s'il n'avait pas été cette famille qui a été choisie, qu'est-ce qui se serait passé ? Quand on choisit une famille, qu'est-ce qui se passe avec les autres ? Il voulait juste apporter cette réflexion dans la discussion.

La parole n'étant plus demandée, le président passe aux votes, en commençant par mettre aux voix l'amendement consistant à supprimer le mot "syriens" dans le premier paragraphe du dispositif de la motion.

- **L'amendement est accepté par 22 voix pour et 1 abstention.**
- **La motion ainsi amendée est acceptée par 22 voix pour et 1 abstention.**

6.2 Fondation du Nouveau Prieuré – Les Castagnettes

M. Messerli a deux questions qui concernent la commission Petite enfance et Jeunesse. En lisant le procès-verbal qui a été adopté en début de séance, il a pris bonne note que le conseil de fondation de la crèche du « Nouveau Prieuré » était informé des travaux en cours. Au mois de mai sauf erreur, la fondation devait être créée. Les mois passent. M. Messerli souhaite savoir quelle est la position du conseil de fondation en la matière. Sa seconde question concerne l'étude de la société Amalthée relative aux « Castagnettes » que Mme Garcia a évoquée dans ses communications. Il souhaite savoir si les résultats de cette étude seront communiqués à la commission Petite enfance et Jeunesse, de façon à ce que cette dernière puisse mieux se positionner sur la demande de crédit dont Mme Garcia a parlé préalablement.

Mme Garcia répond à la première question que la fondation n'aurait de toute façon pas pu être valablement constituée au mois de mai puisque la commune ne disposait pas à ce moment-là d'un arrêté du Conseil d'État approuvant formellement cette constitution. La commune vient par ailleurs d'obtenir un préavis de l'AFC relatif à l'exonération. Par conséquent, la Fondation n'aurait pas pu être constituée officiellement en 2015. Courant octobre, Mme Garcia a envoyé un courriel aux membres du conseil de fondation pour leur communiquer le fait que la commission Petite enfance et Jeunesse était saisie de ce dossier, dont ils seraient informés de l'évolution. Elle attend maintenant le rapport de la commission. Son président, M. Stroun, lui a dit que les travaux de cette dernière se terminaient le 3 février et qu'il lui enverrait le rapport le plus vite possible. Concernant la deuxième question, l'étude portait simplement sur le fait de savoir s'il était possible de transformer en crèche les espaces prévus pour le jardin d'enfants. Le rapport d'Amalthée est parvenu à Mme Garcia peu avant Noël. La réponse est positive. Mme Garcia en a informé M. Stroun. Cet objet est à l'ordre du jour de la séance de commission du 3 février parce que les coûts augmentent en raison de la nécessaire transformation de l'espace. Mme Garcia souhaite donc avoir le préavis de la commission Petite enfance et Jeunesse avant que le projet ne passe en commission des Bâtiments et Travaux. Amalthée a proposé des plans, sur lesquels s'est penché l'architecte qui a estimé les coûts pour la transformation des surfaces réservées en crèche.

6.3 Bruit routier au chemin de la Gradelle – Parking sauvage à l'école de culture générale

M. Favarger a deux questions. Premièrement, il a été approché à deux reprises par des habitants de la Gradelle, qu'il rencontre souvent puisqu'ils empruntent le chemin des Voirons, où il habite, pour rejoindre la ligne 12 du tram. Ces habitants sont très inquiets du bruit qui se développe de plus en plus sur le chemin de la Gradelle, bruit qui est probablement aussi en lien avec les différents chantiers et le passage des camions. Ils souhaitent savoir si la commune peut étudier la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Deuxièmement, en venant ici à pied, il s'est pris dans l'épaule un grand coup de rétroviseur d'un gros 4x4 en passant dans cette espèce de lieu de non-droit que constitue le tronçon du chemin de Grange-Falquet situé aux abords de l'école de culture générale. Un gros 4x4 était garé à 15 centimètres du mur dans une zone sombre, sur le trottoir bien entendu. Il devait y avoir une manifestation particulière. C'était la foire d'empoigne. Des voitures étaient garées dans tous les sens. Il y a là de plus en plus souvent des problèmes avec des personnes qui ne se sont peut-être pas aperçues que l'arrêt TPG « Grange-Falquet » de la ligne de tram 12 est situé à moins de 100 mètres de l'école de culture générale. M. Favarger ne sait pas si la commune peut faire intervenir la police municipale. En effet, le problème se pose presque toujours le soir et il semble que, pendant leurs horaires du soir, les APM sont plutôt mobilisés pour des questions de sécurité que pour des questions de trafic. Mais peut-être que la police cantonale ou la fourrière devraient de temps en temps se rendre sur place.

Mme Garcia relève que les APM ne travaillent pas au-delà de 19h00 environ. Elle pense qu'il est possible d'appeler la gendarmerie.

Concernant la première question, M. Karr rappelle en préambule que le chemin de la Gradelle fait partie de l'axe Frontenex. Il signale ensuite qu'il y a déjà un revêtement phonoabsorbant. Ce revêtement a même été renouvelé – il avait été posé une première fois sous l'empire de M. Biedermann. Vraisemblablement, ces habitants ne se plaignent pas d'un problème de bruit de roulement, qui est la seule chose pour laquelle le revêtement phonoabsorbant est efficace, mais véritablement du bruit des véhicules eux-mêmes. La charge de trafic au chemin de la Gradelle est proprement préoccupante, en raison de la multitude de chantiers en cours dans le secteur. On peut imaginer qu'avec les communaux d'Ambilly, la situation ne va pas s'arranger, sans parler des autres chantiers à la route Jean-Jacques Rigaud. Cela devient véritablement un problème de circulation et de gestion de la circulation.

M. Favarger précise que l'inquiétude de ces communiens porte aussi sur la future ouverture de la Migros, qui recevra des livraisons dès 05h00 du matin.

M. Karr avait été proprement estomaqué d'apprendre par *La Tribune* que la Migros allait s'implanter à cet endroit. On imaginerait, comme dans d'autres cantons, que lorsque la Migros s'intéresse à s'implanter dans une commune, elle en contacte les autorités pour étudier la question de la gestion de la circulation, puisqu'il s'agit d'une installation à forte fréquentation. Que nenni ! La Migros a pris langue directement avec les promoteurs et la commune n'a jamais pu avoir une discussion sur la planification et la gestion du trafic. Aussi surprenant que cela paraisse, c'est ainsi que cela se passe. Le trafic est certes de compétence cantonale mais il s'agit d'une voirie communale – et ensuite, la police municipale devra courir après les contrevenants.

6.4 Statuts de la fondation de logement

Mme Sobanek a d'abord un divers agréable. Le projet de statuts de la fondation communale pour le logement figure au point 148 de l'ordre du jour de la session actuelle du Grand Conseil. Il passe demain aux extraits et sera directement renvoyé à la commission des affaires communales, régionales et internationales. Mme Sobanek n'a jamais vu un traitement aussi rapide. Le projet de statuts sera traité en même temps que les changements des statuts de la fondation communale de Bardonnex, que Mme Sobanek a déjà vus il y a un certain temps et dont M. Longchamp loue tout spécialement la teneur dans le communiqué de presse du Conseil d'État en soulignant que les conseillers municipaux de Bardonnex ont songé à une saine répartition des sensibilités politiques dans leur fondation, tandis qu'il signale seulement que le Conseil municipal de Chêne-Bougeries a légèrement toiletté les statuts de sa fondation et en a changé le nom. Mme Sobanek tenait à le mentionner, pour rappeler ce point de la discussion qui avait l'air si venimeux et si terrible, bien qu'elle-même n'ait rien vu de dangereux dans cette demande. Elle donnera des nouvelles de l'avancée du traitement du dossier dès qu'elle en aura.

6.5 « Façades nettes »

Si Mme Sobanek a bien compris la communication de Mme Garcia en début de séance, la commune va maintenant nettoyer d'office chez des privés les graffitis qui sont visibles de la voie publique ?

Mme Garcia répond par l'affirmative. Cela s'est déjà fait l'année passée. Cette mesure a été annoncée au Conseil municipal il y a bien longtemps. L'avantage est d'avoir une commune propre : si un mur est propre, cela incite les gens à ne pas le taguer à nouveau.

Mme Sobanek comprend ce souci. Cependant, à titre personnel, elle considère qu'il est bon d'enlever les graffitis sur la voie publique, mais pas de nettoyer gratuitement chez des privés. Elle entend toujours parler des droits des propriétaires, qui ont aussi des obligations. En l'occurrence, la commune nettoie les tags sur les murs de propriétaires privés avec l'argent des contribuables qui, eux, ne sont peut-être pas des propriétaires mais des locataires. C'est la décision de Mme Garcia, mais Mme Sobanek estime que cela est étonnant et aurait mérité discussion.

6.6 Indexation des salaires

La dernière question de Mme Sobanek porte sur la non-indexation des salaires des collaborateurs de la commune. En Suisse, les salaires ont ces dernières années augmenté en moyenne de 0,7 % en 2014 et de 0,8 % en 2015. En 2016, 30 % des salariés bénéficieront d'une augmentation de 2 %, un tiers d'une augmentation d'environ 1 % et un quart d'une augmentation de 0,5 %. Par conséquent, les employés de la ville de Chêne-Bougeries sont en train d'essuyer des pertes, en comparaison avec la moyenne suisse. Ces chiffres proviennent des statistiques du *Bundesamt für Arbeit und Sozialwesen*. Ce ne sont donc pas des chiffres qui proviennent d'une illustre association de gauche. Mme Sobanek regrette que la commune n'augmente pas d'au moins 0,5 % ou 0,8 % le salaire du personnel, sachant que les collaborateurs sont en train de vivre une période assez stressante. Elle imagine en effet qu'il est stressant pour les collaborateurs de savoir que l'échelle de salaires va être transformée et que leur poste va être positionné sur un autre point de l'échelle. Elle pense que le Conseil administratif aurait pu indexer les salaires de l'administration communale.

Pour M. Locher, les calculs que fait Mme Sobanek sont les calculs qu'elle veut bien faire. Le Conseil administratif peut aussi suivre à la lettre l'indice des prix à la consommation et dire

que, quand cet indice est négatif, il diminue les salaires. Les indicateurs au niveau du canton de Genève sont clairs et le Conseil administratif essaie de les suivre. Il s'est proposé de ne pas indexer les salaires, quand bien même, d'après les indicateurs, il faudrait les diminuer. Quant au stress du personnel, M. Locher pense que c'est surtout l'agitation que Mme Sobanek veut propager qui va augmenter ce stress, ce qu'il regrette, comme d'habitude. Les changements prévus sont connus du personnel. Les collaborateurs ont été informés. Une séance d'information a en effet eu lieu pour l'ensemble du personnel. De nombreux documents ont été distribués. Maintenant, si c'est la manière de Mme Sobanek d'agiter les choses, qu'elle le fasse. M. Locher pense que les calculs qui ont été faits pour l'indexation des salaires du personnel sont tout à fait corrects, qu'ils correspondent à ce qui se fait dans les collectivités telles que Chêne-Bougeries et qu'ils ne préteritent en aucun cas les employés communaux – et ce n'est pas le but, il faut simplement trouver une juste rémunération, par rapport aussi aux contribuables.

Mme Sobanek réplique qu'elle n'a pas inventé ces chiffres sur l'augmentation moyenne 2014-2015 des salaires. Elle les a repris tels qu'on les trouve sur un site tout à fait officiel de la Confédération.

6.7 Naturalisations

M. Borda d'Água souhaite une clarification sur les chiffres que Mme Garcia a donnés en début de séance concernant les naturalisations. Elle a dit par exemple qu'en août, le Conseil administratif avait traité onze dossiers et treize naturalisations.

Mme Garcia explique que les enfants sont compris dans certains dossiers.

6.8 Directive

M. Messerli revient sur les questions qu'il a posées concernant la directive relative aux relations entre les collaborateurs de l'administration communale et le Conseil municipal de Chêne-Bougeries. Le type de réponses qu'il a reçues lors de la séance du 12 novembre 2015, qui sont protocolées au procès-verbal, suscite un certain nombre de questions sur la manière dont M. Locher peut répondre aux conseillers municipaux. M. Messerli en donne un exemple – il se souvient aussi d'une modification du procès-verbal sur le même thème. M. Locher l'a donc renvoyé à la lecture du procès-verbal du 22 mai. M. Messerli a lu ce dernier avec soin. Cela confirme ce qu'il avait déjà dit lors de la séance du 12 novembre : le procès-verbal ne donne pas d'explications sur la raison pour laquelle le Conseil municipal n'a pas été informé de cette directive alors qu'elle a été adoptée le 14 octobre et qu'elle entrerait en vigueur, le lendemain, soit le jour-même de la séance du Conseil municipal. M. Messerli souhaite quand même obtenir une réponse sur ce point. Et lorsqu'on compare ledit procès-verbal et la directive, on comprend assez rapidement qu'ils n'ont pas tout à fait la même teneur. Enfin, il est indiqué à l'art. 2 de la directive : « Elle vise à éviter les difficultés que peuvent rencontrer les collaborateurs de l'administration [...] ». M. Messerli serait intéressé de savoir si un certain nombre de difficultés se sont posées qui expliquent que, de 2012 à 2015, tout semble s'être plutôt bien passé et que tout d'un coup, le 15 octobre 2015, on ressent le besoin d'édicter cette directive.

M. Locher souligne que les directives qu'édicte le Conseil administratif sont à l'attention de l'administration et non pas du Conseil municipal. Le Conseil administratif n'avait donc pas de raison de fournir au Conseil municipal cette directive qui intéresse avant tout le personnel. Cela fait déjà longtemps qu'un petit nombre de conseillers municipaux occasionne des débordements qui posent problème dans la gestion interne de l'administration communale. Il

faut émettre des directives pour que les choses puissent être clairement exposées, raison pour laquelle cette dernière a été produite. La directive n'a rien de spécial : dans les autres communes, l'attitude est la même par rapport aux relations entre le personnel communal et les conseillers municipaux – mais Chêne-Bougeries pose apparemment plus de problèmes qu'ailleurs dans ce domaine. M. Locher espère avoir répondu pleinement à la question de M. Messerli.

M. Messerli relève qu'effectivement, la directive concerne l'administration, mais le texte dit des choses qui ne concernent pas seulement les employés de la commune mais aussi les conseillers municipaux. C'est en ce sens qu'il semble normal à M. Messerli que les conseillers municipaux soient informés, parce qu'ils ne peuvent pas deviner les choses.

M. Locher remarque que les conseillers municipaux ont été informés puisqu'ils ont finalement reçu la directive.

6.9 Motion des Verts : « Pour un engagement des autorités communales à promouvoir l'installation d'une agence postale à Conches »

Mme Wyss rappelle que la motion des Verts « Pour un engagement des autorités communales à promouvoir l'installation d'une agence postale à Conches », qui avait été acceptée lors du Conseil municipal du 24 septembre dernier, mentionnait que « Le Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries demande au Conseil administratif de s'engager *in corpore* à proposer d'ici à la séance du Conseil municipal de janvier prochain une demande de crédit d'étude pour la recherche d'un partenaire susceptible d'assurer la continuité du service postal à Conches ». La présente séance du Conseil municipal étant celle de janvier, Mme Wyss souhaite savoir ce qu'il en est.

M. Karr répond que le Conseil administratif n'a encore rien entrepris à ce sujet.

Mme Garcia précise que le Conseil administratif a essayé d'obtenir un rendez-vous avec la régie en charge de la gestion des locaux, laquelle a décliné. Il voulait connaître la position de la régie pour voir dans quelle mesure il pouvait proposer ce projet à quelqu'un. Mais il n'y avait pas de volonté de collaboration de la part de la régie.

Mme Wyss relève que l'assemblée générale des actionnaires de la SI Carrefour de Conches s'est tenue début décembre. Le Conseil administratif a-t-il eu un compte rendu de cette assemblée générale ?

M. Locher remarque que les discussions qui ont lieu lors de l'assemblée générale d'une société privée ne sont pas des discussions publiques. Dès lors, demander en séance publique des détails sur des discussions qui ne sont pas publiques met le Conseil administratif en porte-à-faux. Le Conseil administratif est donc dans l'impossibilité de répondre à Mme Wyss.

Mme Wyss souligne ensuite que la motion comportait une demande au Conseil administratif et qu'elle a été acceptée à la quasi-unanimité du Conseil municipal. Les Verts entendent obtenir un résultat par rapport à cette demande.

M. Karr propose de laisser au Conseil administratif quatre semaines supplémentaires, jusqu'à la prochaine séance du Conseil municipal, pour essayer de fournir une réponse et de donner droit à cette motion. Pour le reste, il rejoint les propos de M. le Maire sur les discussions privées auxquelles le Conseil administratif n'a pas accès. Mais effectivement, le Conseil

administratif n'est pas encore venu vers le Conseil municipal avec une proposition de crédit afin de pouvoir confier un mandat en vue d'étudier plus avant s'il existe une attractivité suffisante pour implanter un commerce qui offre des prestations postales à Conches. Le Conseil administratif n'en a même pas parlé. Mais encore une fois, M. Karr propose de laisser au Conseil administratif la possibilité de donner droit à cette motion lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

6.10 Chantier ex-garage Pouponnot

Mme Sommer était un peu inquiète, à la lecture du dernier procès-verbal, de passer pour une menteuse au sujet de l'affaire qui l'oppose à M. Karr. Il s'avère qu'ils ont tous deux raison. Elle rappelle qu'il s'agit du projet en développement sur le terrain de l'ancien garage Pouponnot. Une première autorisation de construire avait été délivrée. Puis une deuxième demande d'autorisation de construire avait été déposée, ce qui avait inquiété M. Karr. Pour les deux autorisations de construire, le dossier que reçoit le DALE a été préparé par une entreprise générale, un bureau de groupement d'architectes. Le responsable du projet est la Fondation Emma Kammacher. Mme Sommer a eu un contact avec la personne en charge du projet à la fondation, laquelle lui a expliqué qu'il y a effectivement eu changement d'architectes mais au sein du même bureau. Cette personne lui a aussi expliqué que le deuxième projet comportait moins de parkings, moins de dépôts, qu'il était moins commercial, que la façade était conçue avec bien plus de bois. Ces points devraient plaire à M. Karr. Elle lui a également dit que si la commune voulait la recevoir pour des explications complémentaires, elle se déplacerait très volontiers. Pour finir, Mme Sommer insiste sur le fait que le projet prévoit un niveau de moins de parking, ce qui devrait à nouveau plaire à M. Karr.

6.11 Respect dans les débats

Ces derniers temps, Mme Sobanek a très souvent l'impression que, dès qu'elle dit quelque chose, elle se fait rabrouer, comme si elle était constamment ici avec un bâton de dynamite à la main. Elle n'a absolument pas l'intention de faire une quelconque agitation. Elle parle très poliment, elle soulève certains problèmes. Cela fait plus de douze ans qu'elle est conseillère municipale, qu'elle est honnête et qu'elle fait son travail. Elle ne mérite pas qu'on la rabroue comme le fait souvent M. Locher. C'est extrêmement désagréable pour le climat des débats. Mme Sobanek trouvait, pour une fois, la séance assez agréable. Des propositions intelligentes avaient été formulées de toutes parts. Il était complètement inutile de prendre ce ton-là. Elle souhaite que cela cesse et que M. Locher respecte les gens pour leur engagement. Elle l'en remercie.

M. Locher est navré que son ton heurte Mme Sobanek. Comme il a essayé de l'exprimer, le Conseil administratif dispose de toutes les données de l'OCSTAT qui lui permettent de fixer l'indexation des salaires. Il rappelle en outre que le personnel communal bénéficie d'annuités. La masse salariale augmente donc de par le seul mécanisme des annuités. Par conséquent, quand Mme Sobanek dit que le personnel communal n'a pas eu d'augmentation, c'est faux. Et il pense que ce qu'elle amène n'est pas constructif, par rapport à l'ambiance qu'elle souhaite pour le personnel : faire croire au personnel qu'il est maltraité parce qu'il n'a pas obtenu une indexation telle que Mme Sobanek l'a trouvé dans un article, cela ne correspond pas à la réalité, au vu des données genevoises provenant de l'OCSTAT. Encore une fois, M. Locher est navré si son ton heurte Mme Sobanek. Ce n'est pas le but. Il ne cherchait pas à la blesser, mais il pense que la remarque de Mme Sobanek était malheureusement déplacée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h19.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Le Président
du Conseil municipal
J. LE GUERN